

L'OPINION, Saïgon

Fondation en 1898 par Lucien Héloury.

Une rencontre à l'épée
(*Le Message de l'Inde*, 12 mars 1902)

Une rencontre à l'épée a eu lieu le 23 février, entre M. L. Héloury, directeur de *L'Opinion*, et M. Lofler, administrateur des services civils¹, à la suite d'articles parus dans la *France d'Asie* et *l'Opinion* le 20, le 21 et le 22 du même mois.

La rencontre a eu lieu un peu après cinq heures et demie, derrière le village : et sur le territoire de Chodui, M. Héloury étant assisté de MM. M... et G et M. Lofler, de MM. M... et M...

À la fin d'une première reprise, M. L. Héloury a été blessé au bras droit. La blessure faisant trois coupures est néanmoins sans gravité.

L'OPINION
Journal politique indépendant
(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 472-473)

Directeur politique : L. Héloury. Rédacteur en chef : Fernand de Milhau. Secrétaire de la rédaction : A. Charlin. Rédacteur parisien : G. Hendrickx.
Rédaction et administration à Saïgon : 13-15, r. Catinat.
Bureau à Paris : 22, r. de Trévise.

Opinion (L'),
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1910, p. 578)

Quotidien indépendant, 12^e année (ancienne *Semaine coloniale*), Direction et administration, 13 et 15, rue Catinat : Lucien Hélouri [*sic* : Héloury], propriétaire-directeur politique ; Albert Oudot, administrateur ; L. Isidore, rédacteur.

L'OPINION
16^e année. — Quotidien, 187-189, rue Catinat
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1911, p. 578)

MM. Lucien HÉLOURY, directeur ;

¹ Paul Lofler : on le retrouvera vice-président de la Cie caoutchoutière de Gia-nhan.

CÉSAR GAUTIER, administrateur ;
L. ISIDORE, TAPERNOUX, LORENZI, rédacteurs.

[Syndicat d'initiative du Sud indochinois]
(*Le Journal des débats*, 2 septembre 1911)

Un Comité d'initiative vient de se constituer en Cochinchine, par les soins de M. Outrey, résident supérieur au Laos, délégué général du Touring-Club en Indo-Chine, à l'effet d'étudier les mesures susceptibles d'attirer les touristes dans la colonie. Ce Comité est constitué des trois directeurs de nos Compagnies françaises de navigation MM. Maurice, des Messageries maritimes ; Rouelle, des Chargeurs réunis ; Le Coispellier, des Messageries fluviales ; de deux représentants de commerce, MM. Rimaud et Féraudy ; et de deux directeurs de journaux, MM. Ferrière et Héloury.

Décès
(*Saïgon sportif*, 18 janvier 1913)

Nous avons reçu le faire-part suivant :
Madame veuve Alexandre Charlin ;
Madame Charlin ;
Monsieur Léonce Laurette, Madame Léonce Laurette ;
Le docteur Paul Charlin, Madame Paul Charlin et leur fils ; mademoiselle Isabelle Charlin :
Monsieur et madame Edmond Laurette et leur fils ; mademoiselle Louise Laurette ; monsieur Raoul Laurette ; madame Rebière ; madame Bouché ; monsieur Édouard Goursat, professeur à la Sorbonne, madame Édouard Goursat, mademoiselle Marguerite Goursat, messieurs Jean et Henri Goursat.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur ALEXANDRE CHARLIN

leur époux, fils, gendre, frère, beau-frère, neveu, oncle, cousin, décédé le 30 novembre 1912, dans sa 33^e année, muni des sacrements de l'église.

Tulle , 1 , rue Félix-Vidalin.

Il n'y a pas un Saïgonnais qui ne se souvienne du bon polémiste que fut M. Charlin, alors qu'il collaborait à l'*Opinion*, au *Colon*, à la *Presse Indochinoise* et, en dernier lieu, à *La Dépêche de Saïgon*.

Fils d'un officier supérieur, il fit ses premières études au Prytanée militaire de La Flèche d'où il sortit bachelier ; se sentant peu de goût pour l'armée, il vint en Indochine où il entrait dans l'Administration des Douanes et Régies.

Au bout de quelques années, poussé par un désir impérieux de s'adonner à la politique, il entrait comme rédacteur à l'*Opinion* où il ne tardait pas à acquérir une certaine renommée.

Son esprit combatif l'entraîna d'ailleurs assez souvent en des aventures qui eurent, à cette époque, quelque retentissement dans notre bonne ville de Saïgon ; ses polémiques lui attirèrent aussi, plus d'une fois, de rudes avatars, mais doué d'un courage et d'une audace peu communes, malgré son âge et sa petite taille, il n'en continua pas moins à demeurer journaliste jusqu'au bout.

Il quitta Saïgon en 1909 et collabora, à Paris, à l'*Événement*, puis au *Gil Blas*.

Nous adressons à sa famille, ainsi qu'à ses nombreux amis, nos sincères sentiments de condoléances émues.

Camille DEVILAR, rédacteur en chef

Né à Maurs (Cantal), le 5 mai 1867.

Fils de Camille Devilar (1825-1912), courrier convoyeur, et de Marie-Agnès Combet

Taille : 1,63.

Engagé dans l'armée pour cinq ans (1886-1890)*.

Rédacteur en chef du *Progrès du Cantal*.

À Paris. Mentionné par *L'Humanité* de 1904 à 1908 comme membre, puis secrétaire général du Syndicat des courtiers et représentants de commerce, membre des Originaires socialistes de la Haute-Loire, conférencier pour les Universités populaires (*La littérature a travers les âges, Le féminisme et le syndicalisme, Inégalités sociales capital, travail, la Guerre...*) et la Ligue des droits de l'homme (*L'asservissement, des peuples, par la pauvreté et l'ignorance*).

Condamné le 19 février 1907, par le tribunal correctionnel de la Seine, à deux mois de prison et 25 fr. d'amende avec sursis pour abus de confiance*.

En Cochinchine (1908).

Mission au Japon (1913).

Retour à Paris en 1916. Y fonde l'*Humanité indochinoise* et collabore au *Courrier colonial*, puis au *Rappel*.

Transformation de l'*Humanité indochinoise* en *Temps d'Asie* (7 mars 1920).

Candidat malheureux au conseil supérieur des colonies à Madagascar (1921).

1921 (octobre) : retourne à l'*Opinion*, tout en poursuivant la publication du *Temps d'Asie* à Saïgon

1924 (janvier) : abandonne l'*Opinion* pour devenir rédacteur en chef du *Courrier saïgonnais*.

1925 (avril) : obtient du gouverneur général un aller-retour en 1^{re} classe en France pour une mission fictive.

1925 (décembre) : dernier retour en Indochine comme directeur du *Temps d'Asie* et collaborateur du *Courrier saïgonnais*.

1926 (printemps) : retour définitif en France. Tient la rubrique de politique étrangère du *Rappel* et de son jumeau *La Lanterne*. Relance *Le Temps d'Asie* à Paris.

1927 (automne) : *Comment on perd une colonie* : pamphlet anti-Outrey en défense du gouverneur général socialiste Varenne, d'origine auvergnate.

1929 : Exlu du Syndicat de la presse coloniale.

Collabore à l'*Ami du Peuple* et au *Figaro* sous Coty.

Disparaît de la circulation après août 1934 et un article sur Treich-Laplène dans les *Annales coloniales*.

* Actes de naissance et registre matricule transmis par Alain Warmé.

L'agitation au Tonkin : graves inquiétudes
UN COMPLÔT ANNAMITE
[Après l'attentat d'Hanoï](#)
par E. F.
(*Paris-Midi*, 29 avril 1913)

Nous avons voulu savoir si l'attentat d'Hanoï qui a coûté la vie à deux officiers français, était un fait isolé dû à un anarchiste annamite ou chinois, ou bien s'il s'agissait d'un complot organisé.

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer, ce matin, une personne très autorisée pour commenter cet événement, c'est M. Camille Devilar, rédacteur en chef du journal *l'Opinion*, de Saïgon. M. Camille Devilar arrive de Cochinchine depuis quinze jours seulement. C'est dire que ses impressions sont toutes fraîches.

Chez M. Camille Devilar

— « Surpris ? Pas du tout, nous dit M. Devilar. On devait s'attendre à cette manifestation indigène, il y en aura encore d'autres, vous pouvez en être sûr.

Et puisque vous venez me demander les causes de cet attentat, eh bien, à mon avis, les voici :

M. Sarraut, gouverneur de l'Indo-Chine, n'a pas su, pas plus que ses prédécesseurs, conduire la barque qui lui était confiée. Nous, Français, à Hanoï et à Saïgon, nous sommes à la merci du denier des boys. Nous devons traiter les Annamites comme des égaux et non pas comme des vaincus. Nous ne savons pas coloniser et nous en supportons les conséquences.

Le roi Tan-Taï, qui est un lettré très intelligent, vit comme un roi qu'il est encore, au cap Saint-Jacques, à quelques kilomètres de Saïgon. Son palais est un lieu de rendez-vous de toutes les notabilités annamites. On y tient des conférences, on tire des plans et personne ne s'émeut.

Il y a quelques mois, le procureur de la République de l'Indo-Chine descendait de voiture. Il fut de suite entouré par une bande de Chinois et d'Annamites. Il a dû s'enfuir. *On a maintenu deux arrestations !*

En février dernier, la police perquisitionna chez un notable annamite de Saïgon qui faisait la contrebande des armes.

On ne trouva pas d'armes chez lui, mais une quantité de documents établissant le plan d'une révolution, des attaques contre le palais du gouverneur, contre le palais de justice, etc. En outre, les noms de tous les conspirateurs avec l'indication du poste que chacun occuperait le jour de la révolution.

» Qu'a fait M. Sarraut ?

Il a voulu qu'on étouffe cette affaire : pais de bruit, pas d'arrestations, tel a été le mot d'ordre du gouvernement de la plus belle colonie de l'Asie.

« Il y a aussi les Chinois qui, plus intelligents et plus pratiques que les Annamites, se chargent de la mise au point des manifestations.

« Enfin, cette multitude de petits princes mécontents qui ont conservé leur cour respective et qui, à l'instar du roi Tani-Taï, organisent toutes sortes de complots.

« Voilà les causes de cet attentat, et celui d'Hanoï n'est que le commencement de toute une série. Il faut une poigne solide, ferme et juste au gouvernement de l'Indo-Chine, tous les colons la réclament, l'auront-ils maintenant que la situation est devenue très critique ?

« M. Sarraut organise des, fêtes, il est toujours en voyage, voici les programmes des fêtes qu'on donne en son honneur partout où il passe.

« Quand l'escadre anglaise est arrivée à Saïgon, le budget de notre colonie supporta les dépenses de huit jours consécutifs de fêtes. Un jour, c'eût été suffisant, il me

semble. Ces centaines de mille francs eussent été plus utilement employées à soulager les colons agriculteurs, à la création de nouvelles écoles françaises. »

Telle est la manière de voir très pessimiste de M. Camille Devilar. Nous l'avons reproduite en toute impartialité.

LES JOURNALISTES COLONIAUX ET LE MONOPOLE DES VÉRITÉS COLONIALES

par Henri AURIOL, député de la Haute-Garonne.

(*Les Annales coloniales*, 17 février 1914)

Dans un numéro de fin décembre 1913, M. Camille Devilar, rédacteur en chef de *l'Opinion*, journal quotidien de Saigon, prend plaisamment à partie la rédaction parlementaire des *Annales coloniales* dans un article dont le titre et le sous-titre disent assez la courtoisie bienveillante. Cet article peut se résumer d'ailleurs dans la phrase suivante, que nous empruntons à M. Camille Devilar lui-même : « Que peuvent donc écrire ou dire ces parlementaires, qui n'ont pas de connaissances coloniales et sont devenus des collaborateurs politiques d'un journal spécialisé? » Si, *a priori*, il semble que la réponse à cette question ne puisse être logiquement que celle qu'attend M. Camille Devilar, en pratique la réponse est-elle aussi facile ?

Nous n'irons pas, certes, jusqu'au paradoxe que l'on parle d'autant mieux des colonies qu'on les connaît moins, puisqu'ainsi on ne s'est pas asservi à des préjugés ni à des parti-pris. Mais nous pourrions déjà faire remarquer au confrère que nous amusons combien il est difficile de saisir la vérité en matière coloniale quand on la cherche à travers les articles déformateurs des journalistes d'opinions opposées. Pour être édifié, il suffit d'opposer M. Ferrière [du *Courrier saïgonnais*] à M. Camille Devilar et de voir la signification différente que prend le fait (lequel, en lui-même, est indifférent) selon l'idée que s'en font l'un ou l'autre de ces messieurs et selon le commentaire auquel ils se livrent. C'est une remarque que nous faisons sans la moindre malice à l'égard de M. Camille Devilar, dont nous suivons avec intérêt et profit la brillante et sérieuse campagne, dont nous goûtons et admirons la remarquable talent, en déplorant toutefois que la passion avec laquelle il mène le combat pour la vérité nuise plutôt à celle-ci, au lieu de la servir.

Mais puisque M. Camille Devilar nous honore en citant, comme exemple de « bêtises » que peuvent produire des parlementaires coloniaux, des passages de nos derniers articles sur le Cambodge, nous allons nous expliquer, ne fût-ce que pour montrer à M. Camille Devilar que notre documentation, quoique lointaine, est au moins égale, sinon supérieure à la sienne et que, pour habiter Saïgon, il est, lui, peut-être plus étranger que nous aux choses du Cambodge.

[Le Chinois a supplanté l'Annamite dans toutes les entreprises fructueuses]

Nous prierons tout d'abord notre honorable contradicteur de remarquer que nous avons écrit sur le Cambodge et non sur la Cochinchine et que, dès lors, nous pourrions négliger l'avis qu'il nous oppose de l'Annamite, docteur de nos Facultés de France. Mais nous admettrons que les populations du Cambodge, autant que celles de Cochinchine, plus même que celles de Cochinchine, sont pauvres et que nous ne les avons pas enrichies. Mais que signifie ce reproche ? Est-ce à l'administration française d'enrichir les populations qu'elle gouverne ? Si oui, que notre contradicteur nous donne vite la formule qui, sans aucun doute, serait aussi efficace dans la Métropole qu'aux colonies ! Nous serions trop heureux de rendre nos concitoyens le service de les enrichir et d'avoir enfin réussi, mandataire du peuple, à faire le bonheur de nos mandants. Mais que son Annamite « lettré » nous dise donc comment et pourquoi le Chinois a supplanté presque partout, dans toutes les entreprises fructueuses, ses compatriotes ? Ne serait-ce

point parce que les Chinois sont plus actifs, plus intelligents et plus solidaires que les Annamites ? Ne serait-ce point parce que les Chinois sont plus résistants et mieux armés que les Annamites dans la lutte pour la vie ? À cela que faire ? Pourra-t-on même continuer longtemps à frapper la richesse du Chinois en Indochine par de fortes taxes personnelles graduées ? Le jour où la République chinoise, organisée, entrera réellement dans le concert des nations civilisées, le Gouvernement ne devra-t-il pas donner aux Chinois en Indochine des droits nouveaux que non seulement on n'avait jamais songé à leur accorder, mais encore qu'ils n'avaient pas songé à réclamer ? Aux Annamites qui nous reprochent de ne pas les avoir enrichis, nous pourrions montrer les Chinois qui, eux, savent s'enrichir, et leur conseiller d'employer les mêmes méthodes.

L'Administration ne peut que développer par l'instruction et les connaissances l'esprit d'initiative, mais elle ne peut pas le créer et encore moins substituer son initiative à celle des individus. « Aide-toi, le ciel t'aidera ! » Le ciel, en l'espèce, ce sera, si M. Camille Devilar le veut bien, l'Administration. Et au lieu de lancer l'anathème sur l'Administration française, le lettré annamite devrait bien plutôt morigéner ses compatriotes pour laisser à d'autres « jaunes » tous les profits de la prospérité de leur pays.

[Routes, chemins de fer, canaux]

N'en déplaise à M. Camille Devilar, depuis la plus haute antiquité, l'action civilisatrice des peuples forts s'est exercée dans le même sens. Autant pour des raisons économiques que pour des raisons stratégiques les Romains faisaient des routes. Comme les Romains, comme d'autres nations coloniales, nous faisons des routes, nous creusons même des canaux et nous construisons des voies ferrées. Parfois, c'est la raison économique qui impose la route ; on dit alors que la fonction crée l'organe. D'autres fois, c'est la raison stratégique qui prédomine : on espère alors que l'organe créera la fonction. Mais, dans l'un ou l'autre cas, l'utilité de la route est incontestable, même lorsqu'elle n'apparaît pas immédiatement. Et c'est ici que -nous allons triompher avec modestie en expliquant à M. Camille Devilar le passage de notre article qu'il a cité, qu'il a qualifié de savoureux et qu'il commente avec humour et ironie. La route de Phnom-Penh à Kampot a, durant des années, absorbé l'effort financier du protectorat du Cambodge. Conçue et commencée par M. de Verneville, en 1894, elle ne fut livrée officiellement à la circulation que par M. Luce, en 1911.

Or, dès 1894, certains administrateurs autorisés et compétents haussaient les épaules quand on leur parlait de cette route, et le docteur Hahn ne craignait pas d'affirmer que cette route très coûteuse serait parfaitement inutile et que les Cambodgiens, sur leurs véhicules spéciaux qui bravent toutes les déclivités du terrain, préféreraient toujours suivre leurs pistes charretières. Or, l'expérience a prouvé que les prévisions de certains étaient à tort pessimistes. De très nombreuses charrettes à bœufs sillonnent les routes, Et si l'automobile est encore un luxe permis uniquement au roi, aux princes, à quelques mandarins et à quelques hauts fonctionnaires, des Chinois, de plus en plus nombreux, parcourent en automobile les routes existantes : une fois de plus, ils montrent la voie à suivre aux Annamites et aux Cambodgiens, et ils utilisent merveilleusement à leur profit routes et automobiles qui mettent à quatre heures de Phnom-Penh, par exemple, le poste de Kampot, sur le golfe de Siam, qu'on n'atteignait auparavant qu'après trois ou quatre jours de voyage. La rapidité et la facilité des communications sont un élément certain de la richesse et du développement économique d'un pays. C'est là une de ces vérités éclatantes qui ont cours dans les Facultés de France et dont l'Annamite « lettré » de M. Devilar doit être obligatoirement tout imprégné.

[Une solide documentation]

Nous croyons avoir expliqué à M. Camille Devilar les « bêtises » de nos articles, car nous ne nous arrêterons pas à la forme d'une phrase dont la carence et l'harmonie fortuites paraissent l'avoir particulièrement irrité, pas plus que nous ne relèverons le reproche de contradiction qui, même s'il était fondé, prouverait tout simplement que nous abordons l'examen des faits de la vie coloniale avec la plus grande impartialité et que nous sommes capables de faire à la vérité le sacrifice de celles de nos opinions, qui pouvaient être mal assises.

Certes, nous aurions pu négliger de petites attaques et laisser à M. Camille Devilar le plaisir de terrasser, de sa raison étincelante, nos « bêtises » de parlementaire. Il est toujours aisément de déformer un passage d'article en le détachant de l'ensemble et en le commentant avec plus ou moins d'humour.

Peut-être, toutefois, M. Devilar serait-il, plus avisé de regarder, non pas comment, de Paris, nous avons pu nous risquer à écrire des articles sur les choses coloniales, mais tout simplement ce que nous avons écrit. Tout comme lui, c'est parce que nous croyons avoir quelque chose à dire que nous prenons la plume ; c'est aussi pour faire briller, si possible, la vérité. Nous aurions mauvaise grâce à laisser croire que nous nous documentons directement en prenant contact avec le pays, puisque nous ne sommes jamais allés en Indochine, mais M. Devilar n'admettra-t-il pas que d'autres aient pu y aller pour nous et qu'en l'espèce, nous fassions profiter nos lecteurs d'une documentation spéciale qui dépasse infiniment celle de M. Devilar ? N'est-ce point, au fond, la vraie raison de son irritation ?

Bien mieux ! Nos collaborateurs et -nous-même avons sur M. Devilar, qu'il le veuille ou non, une inévitable supériorité. Les *Annales coloniales* ne nous imposent aucune vue préconçue, aucun parti-pris. Nous écrivons simplement ce que nous croyons être la vérité, appuyée sur la documentation la plus sûre, la plus précise et la plus directe que nous puissions avoir, et nos articles hebdomadaires sont plus étudiés et plus soignés que M. Devilar ne paraît le penser. M. Devilar est, par contre, un polémiste qui combat systématiquement et quotidiennement la politique de M. Albert Sarraut. Qui dit polémiste, dit presque toujours déformateur, et c'est pourquoi les parlementaires qui s'occupent de choses coloniales hésiteront toujours à prendre pour guide M. Devilar, eût-il cent fois, mille fois raison. Nous n'irons pas chercher bien loin la preuve de ce que nous avançons, elle éclate dans l'article de M. Devilar, que nous avons sous les yeux. Agacé de voir tant de parlementaires s'occuper de questions qui, logiquement, doivent leur être étrangères, il nous invite, en manière de conclusion, à nous taire plutôt que de dire des « bêtises ». M. Devilar prétendrait-il donc au monopole de la vérité, de la raison et du bon sens en matière coloniale qu'il se fût ainsi offusqué de la concurrence que nous pouvons lui faire ? Dans la *Belle Hélène*, d'Offenbach, tandis que l'augure Calchas savoure la joie d'une domination exclusive sur les âmes des citoyens de la Grèce, l'un des personnages lui annonce qu'il va le faire bondir avec la nouvelle qu'il lui apporte et Calchas bondit en effet, car il apprend l'arrivée prochaine d'un concurrent, le grand augure de Vénus.

Nous nous excusons auprès de M. Devilar, qui, par sa citation latine nous a ramenés vers l'antiquité classique et ainsi mis sur la voie d'une comparaison que -nous Le supplions de classer bien vite parmi le lot des « bêtises » qu'il a déjà relevées dans nos articles. Surtout qu'il n'a pas pour nous l'état d'esprit de Calchas à l'égard du grand augure de Vénus ! Journalistes loyaux, nous sommes prêts à reconnaître nos erreurs, pourvu qu'on nous les montre, car nous savons et tout le bien et tout le mal que peut faire un article publié.

Nous donnons toutefois l'assurance à M. Devilar, que s'il peut nous arriver, par un effet de l'Infirmité humaine, de faire le mal, bien ferme est toujours notre intention de faire le bien. Nous critiquons en toute sincérité et sans aigreur : nous louons de même. C'est une Justice que nous voudrions que M. Devilar se plût à nous rendre ; ce faisant, il s'honorera. Pour le surplus, s'il nous est impossible de céder à son invite et de *claudere*

rivos, nous consentons à demeurer ses « amusants ». Nous prendrions d'autre part. bien volontiers l'engagement de ne pas écrire trop de « bêtise », si nous n'étions par avance découragés à la pensée de la facilité avec laquelle M. Devilar en découvre là où nous n'en soupçonnions pas plus que ceux qui nous documentèrent solidement.

Que M. Camille Devilar assure donc un peu mieux sa documentation. Pas plus que (nous le savons bien), *l'Opinion* n'est en Cochinchine un journal officieux, nous ne sommes dans la dépendance politique de la *Dépêche*, puisque ce grand journal, loin de soutenir notre candidature, l'a, au contraire, toujours énergiquement combattue. Nous ne nous attachons donc pas à ménager soit la *Dépêche*, soit M. Albert Sarraut. Et ceci dit, nous souhaitons à M. Devilar qu'il puisse, dans quelques mois, n'avoir plus rien à envier aux parlementaires de la rédaction des *Annales coloniales*. Nous sommes peut-être des parlementaires égarés dans le journalisme. Puisse-t-il, avec son remarquable talent, être bientôt un journaliste égaré dans le parlementarisme.

Législatives
CANDIDATS
(*Les Annales coloniales*, 7 mars 1914)

On annonce actuellement quatre candidatures au siège de député de la Cochinchine : celle de M. L. C. Pâris, député sortant d'abord, puis celles de MM. Ernest Outrey, résident supérieur au Cambodge, qui a été sollicité par un groupe important de nos compatriotes ; Camille Devilar, rédacteur en chef de *l'Opinion*, journal quotidien de Saïgon ; et Henri de Monpezat, délégué de l'Annam-Tonkin au Conseil supérieur des colonies.

Deux journalistes font quinze jours de prison préventive pour sept articles
UN APPEL À LA MÉTROPOLE
(*Les Annales coloniales*, 9 janvier 1915)

Le scandale qui a révolutionné, il y a six semaines, l'opinion publique en Cochinchine et dans l'Indochine tout entière, est loin d'être atténué, et les renseignements qui nous parviennent par le dernier courrier exigent, pour l'honneur de la presse, que nous revenions sur les circonstances au cours desquelles MM. Lucien Héloury et Camille Devilar ont été arbitrairement incarcérés et indéfiniment tenus en prison.

Nous reproduisons ci-dessous *in extenso* — à titre documentaire — la protestation du journal *l'Opinion*, racontant le processus des événements qui ont abouti à l'arrestation et la mise sous les verrous de MM. Lucien Héloury et Camille Devilar, directeur et rédacteur en chef de *l'Opinion* de Saïgon.

Nos lecteurs se rappellent la vigoureuse campagne menée par ces deux publicistes avec leur tempérament de polémistes contre le Gouverneur général de l'Indochine, mais, certes, leurs attaques n'ont jamais dépassé la violence mise antérieurement dans des campagnes analogues par M. Laumônier, directeur rédacteur en chef de *l'Avenir du Tonkin*, ou par M. Tirard, directeur du *Courrier d'Haïphong*.

Nous avons, en leur temps, combattu les idées émises par nos confrères dans ce qu'elles avaient d'outrancier ou d'imaginaire.

La guerre survenue, tous les journaux d'Indochine — comme ceux de la Métropole — ont fait trêve à leurs anciennes discordes pour faire front contre l'ennemi commun, et c'est à qui rivaliserait pour servir la mère-patrie en protégeant les intérêts français, en indiquant au Gouvernement général de la colonie les pistes à suivre pour débusquer les

Allemands des positions commerciales qu'ils avaient prises en Indochine au détriment de nos compatriotes. Dans cette noble campagne au service de la France, la même émulation guidait l'*Opinion*, le *Réveil* et le *Courrier saïgonnais*.

Mais entre-temps, l'*Opinion* continuait à soutenir ses idées politiques, comme l'*Homme enchaîné*, la *Guerre sociale* ou l'*Action française*, à Paris, défendent les leurs, et sa manière de polémiquer a consisté à reproduire quelques articles parus dans les journaux métropolitains donc censurés où certains faits et gestes de quelques membres du gouvernement étaient légèrement critiqués. Même, il faut le reconnaître, le Gouvernement local n'était pas à l'abri de la plume de MM. Lucien Héloury et Camille Devilar, sans que, toutefois, ces critiques aient atteint la vigueur et l'âpreté de celles de M. G. Clemenceau contre le ministre de la Guerre.

Cependant, un beau soir, à Saïgon, sur l'ordre du procureur de la République, les deux publicistes de l'*Opinion* furent arrêtés. Je ne m'imagine pas — encore que l'idée ait pu être envisagée au conseil des ministres — M. Georges Clemenceau incarcéré pour ses polémiques.

Toute l'opinion publique indochinoise s'est dressée contre l'arrestation arbitraire de ces deux publicistes, leur détention préventive et leur mise au régime des détenus de droit commun.

Les confrères de l'*Opinion* à Saïgon, notre ami Ferrière, du *Courrier saïgonnais* ; M^{me} Rose Quaintenne, du *Réveil saïgonnais* ; MM. Delaroche, du *Nouvelliste saïgonnais*, et Oudot, du *Saïgon sportif*, ont rédigé une énergique protestation contre l'injuste mesure prise contre MM. Lucien Héloury et Camille Devilar, et adressé une requête en faveur des deux prévenus à M. Michel, chef du service judiciaire en Indochine.

Très judicieusement, un polémiste qui polémiqua fréquemment avec l'*Opinion*, M. J. Ferrière, directeur du *Courrier saïgonnais*, qui a été décoré, il y a deux ans, de la Légion d'honneur, fait observer, le 25 novembre dernier, que la Chambré des mises en accusation ne se réunira que le 3 décembre et qu'à ce moment, MM. Héloury et Devilar seront depuis quinze jours en prison, et souligne, dans son journal, la disproportion qui existerait dès lors entre la nature du délit et les rigueurs de la prévention. Le 3 décembre, au départ du dernier courrier d'Indochine, MM. Héloury et Devilar étaient encore sous les verrous.

Nous sommes persuadés que le Syndicat de la presse parisienne et la Ligue des Droits de l'Homme prendront en main la défense de nos confrères.

Leur sort intéresse le droit imprescriptible du journaliste : c'est une question de principe qui est en cause.

*
* * *

Saïgon, le 3 décembre 1914

DEUX JOURNALISTES PATRIOTES FRANÇAIS

sont embastillés en Indochine, depuis le 20 novembre 1914, sous une inculpation insoutenable par l'accusation. Ils sont victimes, en réalité, du plus audacieux coup de force gouvernemental qui ait jamais pu étonner le monde !

La présente lettre vous porte la nouvelle la plus extraordinaire qui puisse à l'heure actuelle, en dehors des événements de guerre, atteindre des oreilles ou des yeux français.

Deux journalistes français, le directeur gérant du quotidien l'*Opinion* (six pages, 19^e année) et le rédacteur en chef du même journal, MM. Héloury et Devilar, ont été arrêtés, le 20 novembre, sous la très grave inculpation d'avoir « publié dans ce journal, à la date du 4 novembre 1914, dans un article intitulé « Mobilisation, permission,

franchise postale » ; 8 et 9 novembre : « l'Indochine parie » ; 12 novembre : « Mobilisation ? Ce fut douteux. Ladrerie, c'est indiscutable » ; 17 novembre : « Propos de café » et « A messieurs du gouvernement de la Cochinchine » ; 19 novembre : ¶ Le général Sucillon », des nouvelles sur les opérations militaires, de nature à fournir à l'ennemi des indications utiles et susceptibles d'alarmer la population et l'armée ».

Vain prétexte

Des services du journal *l'Opinion* ont été, antérieurement à ce jour, régulièrement adressés à MM. Paul Doumer, G. Clemenceau, A. Klobukowski, Paul Bluysen, etc.

À l'exception de M. Clemenceau, les hauts personnages ci-dessus indiqués connaissent personnellement MM. Héloury et Devilar. Ils peuvent, ainsi que notre confrère M. Ruedel, des *Annales coloniales* (rue du Mont-Thabor, Paris), témoigner du républicanisme de « *l'Opinion* » tout autant que de l'ardeur patriotique de nos articles, depuis la fondation du journal et notamment depuis la déclaration de guerre.

Comment on exploite la loi du 5 août 1914

Les poursuites sont ordonnées en vertu de la loi du 5 août 1914, promulguée en Indochine le 30 septembre 1914. La magistrature indochinoise repousse toute connexité entre cette loi et celle sur la presse, du 29 juillet 1881. Elle ose dire, par arrêté, que le délit prétendument commis est à ses yeux un délit de droit commun.

Au surplus, la promulgation de la loi du 5 août 1914 est-elle légale, en ce qui concerne l'Indochine ?

Il faut remarquer, en effet :

1° Que la loi ordonnant la mobilisation et l'état de siège n'a pas été promulguée en Indochine ;

2° Que l'état de guerre n'y existe pas ;

3° Qu'aucune des dispositions relatives à la défense nationale n'y a été mise en vigueur ;

4° Que l'Indochine n'a jamais été directement menacée, ni intérieurement, ni extérieurement, depuis le 31 juillet 1914.

Opérations judiciaires

Le 20 novembre 1914, MM. Tricon², procureur de la République ; Moquay, juge d'instruction; Lecœur, commissaire central, se sont présentés, vers quatre heures, dans les locaux du journal *l'Opinion*.

Ils ont mis en état d'arrestation immédiate et préventive le directeur du journal, M. Héloury, le rédacteur en chef, M. Devilar. Les scellés ont été apposés sur toutes les pièces et sur l'imprimerie ; le tirage du journal du jour a été interrompu, sa sortie interdite. Les scellés de l'imprimerie avant été levés en tout dernier lieu, *l'Opinion*, interdite de fait, n'a pu paraître les 20, 21 et 22 novembre. Le personnel restant s'est décidé, le 23 novembre, à publier un numéro spécial, qui fut tiré chez un imprimeur de la ville. Le lendemain, la liberté a été rendue à nos presses et ateliers.

Les scellés ont été également apposés, le 20 novembre, au domicile particulier du rédacteur en chef, tandis qu'une perquisition s'opérait au domicile particulier du directeur.

Depuis cette date, les deux journalistes sont détenus préventivement. Ils ont été soumis durant quatre jours au régime des détenus de droit commun, et ne jouissent pas, à l'heure présente, du régime politique absolu.

² Albert-Édouard Tricon : né le 18 février 1867 à Marseille. Magistrat au Tonkin, au Cambodge et en Cochinchine (1894-1926), puis avocat-défenseur à Saïgon (1926-1931). Auteur d'un recueil de chansons cambodgiennes (Saïgon, imprimerie Portail, 1922). Président de la Société des études indochinoises. Officier de l'Instruction publique (1912), chevalier de la Légion d'honneur (1924).

M, Héloury est défendu par M^{es} Foray et Espinet³, et M. Devilar, par M^e Lambert.

Les avocats ont signé, le samedi 21 novembre, une demande de mise en liberté provisoire en faveur de leurs clients. Elle a été rejetée le jour même par le magistrat instructeur. Les inculpés ont immédiatement interjeté appel de cette décision ; cet appel fut légalement enregistré au greffe, le lundi 23 novembre.

La chambre des mises en accusation se réunit à Saïgon une fois par semaine.

À son audience du mercredi 25 novembre, M. l'avocat, général Sallé déclara *n'avoir pas eu le temps* de préparer ses conclusions.

C'était la remise à huitaine. Temps gagné. Prolongation de détention.

En son audience du mercredi 2 décembre, la chambre des mises en accusation, après plaidoiries de M^{es} Lambert et Espinet, a ordonné la mise en liberté de MM. Héloury et Devilar, sur le chef d'accusation qui leur est commun.

Elle a ordonné le maintien en détention provisoire de M. Héloury pour un second chef d'inculpation. Le directeur de est accusé d'avoir fait entendre les protestations approximativement indiqués ci-après au moment de son incarcération.

« Et c'est par les ordres de M. Van Vollenhoven, fils d'Allemande, ayant des beaux-frères dans l'armée allemande, que deux patriotes français sont arrêtés ! »

Le premier arrêt de la chambre des mises en accusation n'a d'ailleurs pas été exécuté.

M. l'avocat général Sallé s'est, en effet, pourvu en cassation contre cet arrêt, le jeudi 3 décembre au matin, faisant ainsi maintenir la détention des inculpés.

Lenteurs voulues

Bien que sachant que l'inculpation commune à MM. Héloury et Devilar ne résiste pas à l'examen, le gouvernement et le parquet, général veulent faire durer la détention des deux journalistes jusqu'à la fin de la guerre au moins, déclare-t-on dans les milieux les plus autorisés.

Il reste à savoir si, en dépit des malheurs qui accablent notre chère France, les hommes de cœur et de loyauté qui l'honorent ne mettront pas le gouvernement de la République au fait de ces événements, odieux aujourd'hui, criminels demain.

Ce qu'a fait « l'Opinion »

Les prévenus ont l'ait enregistrer, au cours du seul interrogatoire sur le fond qu'ils aient subi en quatorze jours de détention préventive, ce que furent les campagnes de l'*Opinion* : patriotiques toujours et toujours !

Elle a dénoncé vigoureusement, en 1913, les marchandages engagés par l'Allemagne au sujet de l'Indochine, où nos ennemis préparaient — nous en avons fourni les preuves — des incidents analogues à ceux qui nous ont fait perdre en 1911 une partie du Congo.

Elle a entrepris la création d'un vaste mouvement loyaliste et national, que devait sanctionner un voyage auquel aurait été convié M. le Président de la République.

Elle a organisé, dans les milieux politiques et intellectuels de Paris, un émouvant référendum contre la cession de l'Indochine à l'Allemagne.

Elle a lutté ouvertement, en mai 1914, contre l'ingérence allemande nettement caractérisée, et a perdu, dans cette bataille patriotique, d'importantes ressources de publicité.

Depuis le début de la guerre, elle n'a cessé de protester contre la mollesse du gouvernement général en matière de contribution de l'Indochine à la défense nationale. Ses articles sont un long et constant réquisitoire contre les atermoiements inexplicables de M. Van Vollenhoven.

³ Maurice-Célestin-Zacharie Espinet (1886-1954) : chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire (JORF, 11 novembre 1927, *L'Écho annamite*, 30 décembre 1927). Délégué du Cambodge au conseil supérieur des colonies (1928), invalidé, battu en 1931 par le jeune notaire Maurel.

Est-ce parce que deux écrivains ont été trop Français, trop antiallemands, même avant l'ouverture des hostilités, que la prison centrale de Saïgon a refermé ses portes entre eux et leur patriotique campagne durant un délai de temps illimité ?

Les biens allemands, les navires allemands

Durant ce temps, ô ironie cruelle ! les navires allemands ont quitté les ports de l'Indochine, munis, eux, de sauf-conduits ; les biens allemands, dont MM. Héloury et Devilar ont sans cessé réclamé la saisie au profit de la République, ne sont toujours pas saisis, et leur valeur atteint sans doute, en Indochine, à une centaine de millions de francs.

Est-ce pour faire taire les réclamations sur ce sujet que gouverneurs et procureurs usent de tous les artifices de la procédure ?

Mais il y a des juges à Paris ! Il y a une opinion publique en France ! C'est à ces juges, c'est à cette opinion publique que nous faisons appel.

Les articles incriminés

Y eut-il imprudence, même patriotique, dans les articles incriminés, et le gouvernement trouve-t-il là une apparence d'explication de ses actes arbitraires ?

Nous n'hésitons pas à répondre : Non !

Le premier article : « Mobilisation, permissions, franchise postale » (4 novembre), est une lettre d'un de nos correspondants. Il se plaint de ce que l'on n'ait pas envoyé toutes nos troupes actives au secours de la France. Il se scandalise que l'on ait, par contre, supprimé à nos soldats leurs permissions du soir et surtout la franchise postale.

Le second : « L'Indochine parle » (8 et 9 novembre) est une revue de lettres d'abonnés et lecteurs. L'un déplore que nos réservistes — qui pouvaient être exercés pour la plupart, sans quitter la ville qu'ils habitent — aient été inutilement arrachés à leurs affaires, contraints vexatoirement à subir de sérieux préjudice ; un second nous donne son avis, défavorable, sur le projet, préconisé par nous d'envoyer en France ou en Égypte des tirailleurs annamites ; un troisième communique un récit authentique sur l'assaut de Nancy ; un quatrième s'indigne des actes commis à Bordeaux par M. Albert Sarraut, dénoncés par M. Emmanuel Brousse, sévèrement et justement condamnés par M. G. Clemenceau.

Le troisième article, « Mobilisation ? Ce fut douteux. Ladrerie ? C'est indiscutable », constate que le décret de mobilisation n'ayant pas été promulgué en Indochine, il y convenait cependant d'allouer aux réserves convoqués pour une période d'instruction, les indemnités auxquelles ces derniers avaient droit, et que l'administration leur refuse.

Dans le quatrième articles, des Suisses ont été [8 lignes effacées]. Comment, disons-nous, pourra-t-on conduire l'enquête ?

Le cinquième : « Propos de café », déplore la mauvaise volonté opposée par le gouvernement aux demandes de volontaires voulant rejoindre les armées, et renouvelle les doléances des réservistes.

Le sixième : « À messieurs du gouvernement de Cochinchine », signale les frais inutiles provoqués par de constantes mutations d'officiers en Cochinchine, et demande à ce que les communiqués relatifs aux nouvelles de la guerre soient plus rapidement transmis aux provinces impatientes de les lire.

Le septième et dernier : « Le général Sucillon » rejette sur M. Van Vollenhoven, qui s'est fait général, la responsabilité des mesures regrettables adoptées pour la convocation des réservistes appelés à accomplir une période d'instruction de vingt-cinq jours.

Cette analyse est fidèle.

Elle vous explique, Monsieur, en même temps que le manque d'assise des poursuites, l'hilarité qui a secoué ce pays dès qu'il constata que ces articles sont prétendus « de nature à fournir à l'ennemi — mais où est l'ennemi ? Nous sommes ici à

un mois de navigation de Marseille — des indications utiles et susceptibles d'alarmer la population et l'armée ».

C'est le coup de force, net, brutal, irréfutable. Qui donc osera le couvrir ?

Les véritables raisons

Les inculpés, eux, ne se sont pas trompés sur les motifs de leur incarcération.

Ils savent, et la population sait avec eux, quels en sont les vrais motifs.

Ils ont publié, au mois de mars dernier, un numéro spécial, ne contenant pas moins de vingt-deux pages, dans lequel, chapitre par chapitre, tous les mensonges de la politique financière, économique et purement politique de M. Albert Sarraut sont mis à jour, preuves à l'appui.

Ils se sont élevés contre les actes du gouvernement depuis la déclaration de guerre.

Ils ont parlé sans cesse pour la France !

Ils ont sollicité en faveur de la patrie meurtrie le plus large secours par l'Indochine.

C'en était assez pour faire jaillir les vengeances et les illégalités.

Aux gêneurs d'une opposition politique nécessaire, on donne une prison.

Justice ! Justice !

L. HÉLOURY,

directeur de *l'Opinion*,

C. DEVILAR,

rédacteur en chef de *l'Opinion*.

À l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons par un câble que M. Lucien Héloury a été condamné à deux mois de prison et M. Camille Devilar à trois mois de prison.

Ils ont immédiatement fait appel de ce jugement.

Indochine

(*La Dépêche coloniale*, 13 janvier 1915, p. 4)

Le *Courrier saïgonnais* relate un grave incident qui vient de se passer à Saïgon. Le directeur et le rédacteur en chef de *l'Opinion*, un des principaux journaux de la colonie, coupables d'avoir mené depuis quelque temps une campagne d'une extrême vivacité contre le **gouvernement général**, ont été emprisonnés.

Le motif de cette mesure est qualifié « délit de presse en temps de guerre, à raison de faits concernant la défense nationale. »

Les journaux saïgonnais ont immédiatement adressé un énergique appel qui, en fait, est une protestation, au procureur général, chef du service judiciaire en Indochine.

Un câble annonce que M. Lucien Héloury a été condamné à deux mois de prison et M. Camille Devilar à trois mois de prison.

Ils ont immédiatement fait appel de ce jugement.

Cochinchine

L'affaire HÉLOURY-DEVILLARS [DEVILAR].

(*La Dépêche coloniale*, 20 janvier 1915, p. 2, col. 4)

Nos confrères indochinois continuent à s'occuper activement de l'affaire des deux journalistes saïgonnais condamnés à huis clos à des peines de prison pour deux articles parus dans leur journal *l'Opinion*, de Saïgon.

Nous croyons savoir, d'autre part, qu'au Parlement et surtout à la Chambre des députés, le cas Héloury-Devillars est très vivement discuté et commenté.

Nous ne pouvons que réserver notre opinion dans cette affaire, tant que nous n'aurons pas les précisions nécessaires. Mais nous ne pouvons manquer de signaler la protestation *unanime* de la presse d'Extrême-Orient contre les poursuites intentées à deux confrères qui furent, dit-on, pendant plusieurs jours soumis au régime des détenus de droit commun.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE en INDOCHINE

On emprisonne les journalistes gênants
par Antoine Peretti.
(*L'Humanité*, 22 janvier 1915)

Deux journalistes d'Indochine, M. L. Héloury, directeur de *l'Opinion* de Saïgon, et M. C. Devilar, secrétaire de rédaction du même journal, ont été arrêtés le 20 novembre, sur mandat du parquet de Saïgon, pour avoir « publié dans ce journal, à la date du 4 novembre 1914, dans un article intitulé « Mobilisation, permission, franchise postale », 8 et. 9 novembre « l'Indochine parle », 12 novembre « Mobilisation ? Ce fut douteux. Ladrerie, c'est indiscutable ». 17 novembre « Propos de Café » et « À MM. du gouvernement de la Cochinchine », 19 novembre « Le général Sucillon » des nouvelles sur les opérations militaires de nature à fournir à l'ennemi des indications utiles et susceptibles d'alarmer la population et l'armée ».

Nous n'avons pas sous les yeux le texte des articles incriminés et il nous est naturellement impossible d'en juger les termes ou les idées. Nos deux confrères disent que le premier article, *Mobilisation, permission. franchise postale* (4 novembre), est une lettre d'un correspondant. Il se plaint de ce que l'on n'a pas envoyé toutes les troupes actives au secours de la France. Il se scandalise que l'on ait, par contre, supprimé aux soldats leurs permissions du soir et surtout la franchise postale.

Le second, *l'Indochine parle* (8 et 9 novembre) est une revue, de lettres d'abonnés et lecteurs. L'un déplore que les réservistes qui pouvaient être exercés, pour la plupart, sans quitter la ville qu'ils habitent aient été inutilement arrachés à leurs affaires, contraints vexatoirement à subir de sérieux préjudices ; un second donne son avis, défavorable d'ailleurs, sur le projet préconisé par *l'Opinion* d'envoyer en France ou en Égypte des tirailleurs annamites ; un troisième communique un récit authentique sur l'assaut de Nancy ; un quatrième s'indigne d'actes commis à Bordeaux par M. Albert Sarraut. Le troisième article, *Mobilisation ? Ce fut douteux. Ladrerie ? C'est indiscutable*, constate que le décret de mobilisation n'ayant pas été promulgué en Indochine, il y convenait cependant d'allouer aux réservistes, convoqués pour une période d'instruction, les indemnités auxquelles ces derniers avaient droit et que l'administration leur refuse.

Le quatrième, *Des... Suisses ont été expulsés*, dit que trois sujets douteux ont été embarqués à destination de Singapour (cette information a paru dans un autre journal local non poursuivi), mais que la prison militaire vient de s'ouvrir pour recevoir un soldat accusé d'avoir eu des relations avec l'un d'eux. Comment, disait *l'Opinion*, pourra-t-on conduire l'enquête ?

Le cinquième, *Propos de Café*, déplore la mauvaise volonté opposée par le gouvernement aux demandes de volontaires voulant rejoindre les armées, et renouvelle les doléances des réservistes. Le sixième, *À MM. du gouvernement de Cochinchine*,

signale les frais inutiles provoqués par de constantes mutations d'officiers en Cochinchine, et demande à ce que les communiqués relatifs aux nouvelles de la guerre soient plus rapidement transmis aux provinces impatientes de les lire.

Le septième et dernier, *Le général Sucillon*, rejette sur M. Van Vollenhoven la responsabilité des mesures regrettables adoptées pour la convocation des réservistes appelés à accomplir une période d'instruction de 25 jours.

Il se peut — et ceux qui ont l'habitude de lire les journaux coloniaux savent combien les polémiques y ont de vivacité — que MM. Héloury et Devilar aient montré quelque humeur dans ces articles; qui paraissent, si l'on en croit une brève analyse, se rapporter à des discussions d'ordre local et nous ne voulons pas prendre partie dans ce conflit, pour les uns ou pour les autres, Il nous est cependant impossible de ne pas nous prononcer énergiquement contre le moyen employé par l'une des parties qui, pour satisfaire une veille rancune, jette en prison ses adversaires.

Pour être expéditif, le procédé employé par le parquet saïgonnais n'en est pas moins illégal et il constitue une violation par trop flagrante, même pour un régime de censure abusive, de la liberté de la presse.

On ne s'est d'ailleurs pas contenté de mettre en prison MM. Héloury et Devilar. On les a soumis, puisque accusés d'un délit (?) nettement politique, au droit commun strict, les empêchant même de recevoir leurs amis personnels. Puis on leur a refusé, à l'instruction, la mise en liberté provisoire.

Ne se tenant pas pour battus, les deux accusés ont fait appel de la décision du juge d'instruction. La chambre des mises en accusation a prononcé, sous caution, leur mise en liberté provisoire. Immédiatement, au lieu de s'incliner devant cet arrêt, le procureur général se pourvoit devant la Cour de Cassation. En temps ordinaire, cela représente un délai de trois mois ; par le temps qui court, on ne sait ce que cet appel pourra valoir aux deux journalistes de prison préventive. Ce conflit entre la chambre des mises en accusation et le parquet montre nettement quel que soit le fond des articles incriminés, la grosse part d'arbitraire qui entre dans ce procès. Mais ce n'est pas tout encore. Le 15 décembre, enfin, le procès vient devant le tribunal correctionnel de Saïgon. Dès l'ouverture de l'audience, le procureur de la République requiert le huis clos ; le tribunal, constitué par un seul juge, écoute une brève plaidoirie et lit son jugement : le huis clos est prononcé avec l'interdiction de publier les débats et on expulse le public. L'affaire est ensuite mise en délibéré et à huitaine les deux journalistes s'entendent condamner, l'un à deux mois, l'autre à trois mois de prison.

Nous voulions croire qu'il suffira de signaler ces faits à l'opinion publique pour que ce déni de justice soit réparé et la Cour de Cassation aura à cœur de montrer au parquet, de Saïgon qu'il y a des juges à Paris. Mais il faut empêcher aussi qu'un pareil abus de pouvoir se renouvelle. Le ministre de la justice prendra-t-il les mesures nécessaires ?

L'acquittement de MM. Héloury et Devilar
(*Les Annales coloniales*, 20 février 1915)

Après deux séances, publiques cette fois, de la Cour d'appel de Saïgon, et de très brillantes défenses présentées par Mes Lambert et Foray, nos confrères MM. Héloury et Devilar, directeur et rédacteur en chef de *l'Opinion*, ont été acquittés des peines d'emprisonnement précédemment prononcées contre eux.

Il n'en demeure pas moins que deux journalistes que la Cour d'appel a dû acquitter devant un acte d'accusation mal fondé ont été brusquement et injustement arrêtés et ont fait plusieurs semaines de prison préventive au régime des prisonniers de droit commun.

Étrange et tardive justice !

Au Syndicat des journalistes de Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 11 décembre 1915)

Un rédacteur de l'*Opinion*, de Saïgon, J. Faget, connu du public cochinchinois sous le pseudonyme de Colline, a été décoré de la croix de guerre et cité à l'ordre du jour pour, aux termes de ce dernier — « avoir été, sous un feu violent de l'ennemi et sous la mitraille, réparer le téléphone de sa batterie ; a fait preuve du plus grand sang-froid en la circonstance et, par sa bravoure, a permis de continuer efficacement la destruction des ouvrages ennemis. »

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
La vie administrative.
(*Les Annales coloniales*, 16 juin 1917)

Le *J.O. de l'Indochine* du 17 mars 1917 publie les arrêtés suivants, qui indiquent combien la presse... jaune est florissante, malgré la crise du papier... blanc.

.....
[Arrêté autorisant M. Héloury, directeur du journal l'*Opinion*, à Saïgon, à publier en langue indigène, sous le titre de *Công-Luan-Bao*, une feuille indépendante dudit journal.](#)
.....

Une mise au point nécessaire
par VAN THÉ HÔI
(*L'Écho annamite*, 8 mai 1920)

.....
Le 8 janvier 1920, l'*Écho annamite* naissait dans le monde journalistique.

.....
Le 22 janvier, l'*Écho annamite* publia de moi un article sur « la politique coloniale selon le bon sens et la logique. »

Ayant énuméré d'un ton plaisant, sans penser à mal, comme entrée en matière, les diverses sortes de politiques, je me vis prendre violemment à partie par M. Devilar, dans l'*Opinion* dont il est le rédacteur en chef. Ah ! quelle maîtresse raclée je reçus : « Nos confrères indigènes sont intéressants souvent, écrivit M. Devilar, amusants parfois. Ils apportent dans la monotonie de nos discussions locales un état d'esprit neuf, non dépourvu d'originalité. On observe aussi chez eux une naïveté qui fait notre charme, à nous Européens, blasés sur les artifices de la plume journalistique.

« ... J'arrête là ma citation. Aussi bien le méli-mélo politique qu'elle décèle suffira-t-il pour démontrer leur imprudence à ceux de nos amis qui, en France, estiment que nous marchons à pas trop mesurés vers une émancipation accentuée de la race annamite.

« ... Quand Vàn thê-Hôi s'efforce d'ironiser et de bafouer, c'est lui qui « perd la face » Les diverses « politiques » qu'il prétend énumérer : économique, commerciale, industrielle, douanière, avant-guerre, après-guerre, etc., ne sont pas « la politique » pas plus que la pierre de taille n'est la maison.

«.. Nos Annamites ont à apprendre, et c'est là un devoir immédiat, qu'il leur faut, classifier leurs idées avant que d'accuser d'une confusion qui leur est propre à eux-mêmes, le pays et les institutions qui les ont faits ce qu'ils sont. C'est servir leurs intérêts que de redresser les erreurs de jugement par eux rendues publiques. »

Dans le premier numéro, en date du 7 mars, au *Temps d'Asie*, ci-devant *Humanité Indochinoise* M. Devilar déclarait dans son *leader* : « En Indochine, nous marchons vers les heures critiques.. Une presse indigène vient d'éclorer. Il ne faut ni s'en attrister, ni s'en réjouir... Il faut observer... » Il est vrai que M. Devilar disait après : « Les Annamites seront, avec nous, les gardiens courageux de ce sol sacré si nous savons être envers eux ce que nous devons être. Honnissons ce mot de « conquérants » que certains ont sans cesse à la bouche. Il est injurieux et menaçant.

Substituons-lui ceux de « protecteurs » et de « civilisateurs » que les peuples indigènes ont naturellement choisis pour nous les appliquer et qui témoignent, par eux-mêmes, d'un affectueux respect et des possibilités d'un attachement tendre et respectueux. »

Ces lignes dénotent une bienveillance non équivoque. Mais cette bienveillance est sujette à des éclipses vraiment déconcertantes. M. Devilar partait, en effet, en guerre contre moi et, par ricochet contre les Annamites, deux jours après, dans l'*Opinion* du 9 mars, à propos d'un article de moi sur la représentation indigène, publié dans l'*Écho annamite* du 6 mars et dans lequel j'ai paraphrasé dans un esprit de filiale confiance envers la France éducatrice et titulaire le proverbe annamite : « Quand l'enfant ne pleure pas, sa mère ne lui donne pas le sein. »

Sous le titre « Civilisation Supérieure » M. Devilar porta contre les journalistes annamites — dont je suis — ces braves accusations :

« Nous ne devons pas nous désintéresser des divers efforts tentés par les races au milieu desquelles nous sommes isolés, nous les Européens, surtout lorsque ces efforts tendent, ouvertement ou non, à proscrire notre influence ou à la dominer.

« Nous devons rendre grâce à la pensée qu'ont eue les Annamites de recourir, pour leur propre compte, à la grande voie de la presse, et voici pourquoi.

« Nous étions très distants de nos indigènes tout en vivant dans leur contact permanent. Le nombre est infime de ceux des Français qui sont venus ici assez jeunes ou qui y ont eu assez de loisirs pour s'adonner à l'étude du *quoc-ngu*. Ainsi nous ne pénétrions ni l'âme, ni la pensée de ceux que nous avons mission d'éduquer.

« Mais le hasard, qui fait souvent beaucoup mieux les choses que ne les organisera l'intelligence des hommes, le hasard nous a servis.

« Se rendant un compte exact de l'influence exercée par le journal, les Annamites ont voulu avoir leurs propres gazettes. Le choix leur était donné entre la publication de journaux en *quoc-ngu*, accessibles à la masse indigène, mais soumis à la censure, et la création d'une presse plus libre, rédigeant en français mais n'atteignant plus qu'une élite à laquelle les journaux indigènes n'en apprennent guère plus que ce qui se peut lire dans nos propres journaux.

« Les Annamites ont donc, en rechignant un peu, adopté la première méthode. Ils viennent d'en compléter l'action en se jetant éperdument dans la seconde. C'est tant mieux pour nous. Ils ont voulu se servir ; ils nous servent du même coup, mais c'est à la condition essentielle, dont nous ne saurons nous dégager, de nous montrer sans cesse attentifs et observateurs. Ainsi, leur âme qui nous était étrangère va nous devenir familière ; leurs faiblesses que nous connaissons mal, nous apparaîtront lumineuses.... et le reste à l'avenant. »

Voulez-vous, par exemple, mesurer toute la profondeur de l'abîme qui sépare toujours la race annamite de la race française ?⁴ Voulez-vous vous rendre compte du

⁴ C'est nous qui soulignons. (V. T. H.)

progrès que notre civilisation doit encore réaliser en ce pays et, par suite, de la nécessité absolue, pour le bien des autochtones eux-mêmes, d'une domination de l'Occident en pleine vigueur sur l'Extrême-Orient encore en enfance ? »

.....
À propos du relèvement des soldes :

« Ne leur donnons pas (aux agents contractuels) cette triste conviction que les Annamites n'ont obtenu satisfaction, eux premiers, que parce que leurs journaux ont pris une attitude menaçante. » (*Opinion* du 6 mai).

Merci, cher frère !
(*L'Écho annamite*, 6 janvier 1921)

L'Opinion a reproduit hier l'article de M. Diép-van-Cuong : *Annamites, en route pour notre émancipation économique* !⁵, en le faisant précéder des lignes que voici :

Si la presse indigène de langue française avait toujours publié des articles d'une telle pondération, invitant à la collaboration économique franco indigène, il ne nous serait jamais arrivé de devoir protester contre certaines de ses tendances, intolérables à notre sens.

Mais de même que, voici quelques semaines à peine, il nous fallait reproduire, pour le critiquer, certain appel à la révolte paru dans les colonnes de la *Tribune Indigène*, de même ce nous est un plaisir aujourd'hui de publier intégralement l'article suivant ,que nous extrayons de *L'Écho annamite*, paru hier sous la signature de M. Diép-van-Cuong, ancien interprète principal.

Nous saisissons cette occasion d'adresser à M. Diép-van-Cuong nos félicitations pour l'œuvre de collaboration qu'il indique à ses compatriotes et aussi — une fois n'est pas coutume — à *L'Écho annamite* pour avoir fait là — une fois non plus n'est pas coutume — de fort bonne besogne.

Que ce journal persévère dans cette voie Encore qu'ils affectent de n'avoir cure de nos nécessaires admonitions, ses dirigeants peuvent être persuadés qu'il nous est plus agréable, à nous leurs aînés dans la carrière, d'avoir à les louanger ; à reconnaître leurs efforts méritoires plutôt que de devoir les gourmander quand ils le méritent.

Et ils le méritent trop souvent hélas, à notre avis,

Nous sommes fort obligé à notre frère⁶, qu'il en soit bien persuadé, de son approbation, ne serait ce que pour la rareté du fait. Qu'il soit assuré aussi que nous n'avons pas la naïveté ni le fol orgueil de nous croire infaillible, et que les conseils de nos « aînés dans la carrière » seront toujours les bienvenus chez nous s'ils nous sont donnés avec pondération, avec mesure.

Ce qui fait cabrer notre amour-propre — que celui qui n'en a pas nous jette la première pierre ! —, ce sont précisément ces « admonitions » trop souvent passionnées pour être justes et qui, infligées sans ménagement devant la galerie, mettent notre patience à de trop dures épreuves. Certes, nous concevons parfaitement que quand on se trouve en présence d'un contradicteur, on est furieusement tenté de lui jeter à la face ce cri du cœur : « Vous êtes un imbécile ! » Et de fait, on cède à cette tentation quand on est entouré de familiers ou qu'on est en tête à tête avec son interlocuteur. Mais dans une nombreuse compagnie, on ne le lui dit pas tout de go ; on se contente

⁵ Article encourageant les Annamites à une augmentation de capital à eux réservée par la [Société française des distilleries de l'Indochine](#).

⁶ Probablement Camille Devilar.

de le lui faire sentir. Dans ce cas, le reproche est d'autant mieux reçu qu'il est plus discret, plus délicat.

Le mot « gourmander » que notre grand confrère emploie à notre endroit, nous rappelle une anecdote assez piquante. Le duc de Beaufort, surnommé le roi des Halles, avait la langue affligée d'un fâcheux défaut qui la faisait fréquemment fourcher.

Un jour, parlant d'un gentilhomme à propos de nous ne savons plus quoi, il déclara à un ami : « Je l'ai gourmé fort ! »

Le propos fut rapporté au gentilhomme. lequel s'en fut incontinent trouver le duc — Monsieur le Duc, demanda-t-il à celui-ci, est-ce vrai que vous avez dit à quelqu'un que vous m'avez frappé ?

— Morbleu ! rétorqua M. de Beaufort, je n'ai jamais rien dit de tel.

— Vous n'avez pas dit, insista le gentilhomme, qui était au désespoir de passer pour avoir été maltraité comme un manant, vous n'avez pas dit que vous m'avez roué de coups, gourmé enfin ?

— Que ne l'avez vous dit vous-même plus tôt ? À la bonne heure ! nous voilà d'accord. En effet, mon cher ami, je vous ai grondé. Vous ne vous le rappelez pas ?

Ce mot fut un trait de lumière pour le gentilhomme.

— C'est sans doute gourmander que vous vouliez dire ? s'écria t-il.

— Hé oui ! Gourmer, gourmander n'est-ce pas la même chose ? repartit le duc qui ajouta :

— Vous voyez bien, mon pauvre ami, qu'il n'a jamais été dans mon intention de vous désobliger.

Il nous arrive parfois des aventures de ce genre. Dans le feu de la discussion, des confrères trop vifs nous gourment, pardon ! nous gourmandent. Et si nous nous avisons de faire comme le gentilhomme, nous sommes rabroués davantage ; nous passons pour être des animaux dangereux parce que nous nous défendons quand on nous attaque.

Et pourtant, celui qui écrit ces lignes est plus porté de par sa nature à aimer qu'à haïr, à louer qu'à blâmer. Son voeu le plus cher est de voir la collaboration franco-indigène se réaliser dans tous les domaines, même et surtout en matière de journalisme. Et ce n'est pas sans tristesse qu'il constate que l'entente est loin d'être fait entre les journalistes annamites et leurs confrères français de la presse locale. La faute en est aux uns et aux autres ; les torts sont réciproques. Il est regrettable que les polémiques engagées de part et d'autre donnent à croire au public français comme au public indigène que les intérêts des deux races sont divergents, sinon opposés.

Nous avons la conviction contraire. C'est d'elle qu'est né ce journal, qui ne saurait par conséquent procéder d'aucune tendance hostile à l'influence française. Loin de là !
L'*Écho annamite*.

À la Ligue des droits de l'homme
(*L'Écho annamite*, 2 avril 1921)

La commission d'études coloniales instituée il y a quelque temps par la Ligue des droits de l'homme s'est réunie le 19 janvier dernier sous la présidence de M. Ferdinand Buisson, président de la Ligue.

Assistaient à la séance : ... Camille Devilar, directeur du *Temps d'Asie* [et rédac.-chef de l'*Opinion*, Saïgon] ; Faget, du *Courrier colonial*...

Le retour d'un « ancien »
(*L'Écho annamite*, 8 octobre 1921)

Camille Devilar, rédacteur en chef de l'*Opinion*, est revenu parmi nous, par l'*André-Lebon*, chargé de mission en qualité de délégué de l'Association de la Presse Coloniale à l'Exposition de Marseille.

En reprenant sa collaboration à l'*Opinion*, notre éminent confrère a écrit un article tout parfumé des souvenirs classiques et des odeurs *sui generis* de notre bonne ville de Saïgon.

L'article est intitulé *Les joies du retour* ; mais c'est de M^e Foray, maire de Saïgon, qu'il s'agit, et non de l'auteur, comme on pourrait le croire.

M. Camille Devilar rappelle la description connue d'un auteur sentimental racontant la douce émotion qu'il éprouve à revenir au village natal. Il parle ensuite des bouleversements apportés par la fièvre de progrès dans les ports jalonnant la route de Marseille à Saïgon, et ajoute ironiquement : Heureusement, après avoir subi tant de surprises et tant d'émotions, on débarque enfin à Saïgon presque immuable, à Saïgon où les latrines persistent, depuis des ans et des ans, à barder et à parfumer nos rues »

« Ainsi rien ne manquait encore de ce qui peut permettre à un maire de se reconnaître en sa ville, rien. Tout était en place ; les odeurs *sui generis* elles-mêmes n'ont pas plus disparu que le dépotoir n'a cessé d'exister..»

Pour parler de M. Camille Devilar lui-même, nous dirons que nous avons eu la satisfaction de le retrouver tel qu'il a été, toujours attentif à exercer une censure rétrospective et bénévole sur ses confrères indignes — dont nous sommes, — morigénant celui-ci, tançant celui-là.

Il ne faut pas médire des odeurs *sui generis*. Ce sont elles qui forment, avec nos vieilles habitudes nos petites manies, cette atmosphère familiale à laquelle on s'habitue si vite que quand on la quitte, on ne tarde pas à en ressentir la nostalgie. Je ne sais plus qui a dit que le meilleur moment des voyages est celui où, rentré chez soi, on reprend ses pantoufles. Ce paradoxe est, au fond, plein de vérité. C'est pourquoi les bourgeois, qui sont amoureux de leurs aises, n'aiment pas à entendre parler de changement autour d'eux.

LÊ THÀNH TUONG.

L'Emprunt indochinois
Le Comité de propagande
(L'*Écho annamite*, 7 février 1922)

Le Roch, directeur de l'*Opinion*.

L'anniversaire de l'armistice
(L'*Écho annamite*, 19 octobre 1922)

Par arrêté du Gouverneur de la Cochinchine en date du 19 octobre courant, une commission composée de :

.....
Le Roch, rédacteur de l'*Opinion*, membre.

.....
se réunira, sur la convocation de son Président pour élaborer le programme des fêtes qui seront données, en novembre prochain, à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice.

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1923)

Fiançailles. — Nous apprenons avec un vif plaisir les fiançailles officielles de Mademoiselle Adrienne Vidal, une des gracieuses filles de Madame et Monsieur Vidal, de l'usine des Eaux et électricité, avec Monsieur Pascal Krug, notre sympathique confrère de *l'Opinion*, fils de l'industriel haïphonnais, bien connu⁷.

Tentative de suicide
(*L'Écho annamite*, 24 mars 1923)

Nous apprenons que M. François Le Roch, rédacteur en chef de *l'Opinion*, qui vient de faire l'objet d'une plainte en détournement de la part de M. Lucien Héloury, directeur-propriétaire de ce journal, à la suite d'irrégularités relevées dans sa gestion pendant le séjour de ce dernier en France, a tenté de s'empoisonner ce matin.

M. Le Roch a été transporté d'urgence à l'hôpital militaire. Aux dernières nouvelles, son état s'est amélioré.

L'affaire de l' « Opinion »
(*L'Écho annamite*, 27 mars 1923)

M. Yol, juge d'instruction du 1^{er} cabinet, sur réquisitoire de M. le Procureur de la République, a ouvert une information contre M. Le Roch pour abus de confiance d'une somme de 11.000 p. environ au préjudice de M. Lucien Héloury.

M. Le Roch, convoqué pour samedi à 10 heures du matin, a tenté de mettre fin à ses jours en absorbant de l'opium.

Les scellés ont été apposés ce matin à 8 h. par M. le juge d'instruction sur le coffre fort et les tiroirs du bureau que M. Le Roch occupait à *l'Opinion*.

M. Le Roch a été transporté samedi matin à l'Hôpital militaire. Son état n'est pas grave et n'inspire aucune inquiétude.

L'affaire de l' « Opinion »
(*L'Écho annamite*, 29 mars 1923)

Voici le communiqué fait hier matin à la presse au sujet de cette affaire, par le premier cabinet d'instruction :

« M. Héloury, directeur du journal *l'Opinion*, ayant été désintéressé, hier 27 courant à 16 heures, s'est immédiatement désisté par l'organe de son avocat M^e Dusson, de la plainte en abus de confiance qu'il avait déposée contre M. Le Roch.

Les scellés qui avaient été apposés ont été levés par M. le juge d'instruction du premier cabinet, hier à 17 heures. »

D'autre part, *l'Opinion* a complété les renseignements ci-dessus par le communiqué suivant :

⁷ Pascal Krug : fils de [Adolphe Krug](#), géomètre expert à Hanoï, fondateur de la Tuilerie-briqueterie haïphonnaise.

Pour couper court à certains bruits qui courrent en ville et dont on devinera facilement la source, il importe de remettre les choses au point.

M. Le Roch a reconnu la matérialité des détournements qui lui sont reprochés et dont le chiffre, résultant d'un examen forcément sommaire de sa comptabilité, s'élève à onze mille piastres environ.

Sur cette somme, M. Le Roch a versé hier à M^e Dusson, avocat de M. Héloury, un acompte de six mille piastres.

Pour le solde, il a signé une reconnaissance au pied de laquelle ses beaux-frères, MM. Julien Louis et le capitaine Charruey, se sont portés caution solidaire.

Il a été convenu, en outre, que le chiffre exact du découvert de M. Le Roch sera établi par une commission de trois experts dont l'un désigné par M. Héloury, l'autre par M. Le Roch, le troisième devant être désigné par les deux premiers experts et, en cas de désaccord, par le président du Tribunal.

À la suite de ce paiement et de ces accords, la plainte qui a été déposée le 23 mars courant a été retirée.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1923)

Protestation. — À la suite d'une plainte en escroquerie portant sur une somme de 1.200 piastres, notre confrère, M. [Pascal] Krug, adressa au président du syndicat de la Presse de Cochinchine une lettre Je protestation contre la publicité donnée à cette affaire par l'instruction alors qu'il n'avait pas encore été convoqué au cabinet du juge.

Sitôt mis au courant, M. Krug constitua avocat et demanda à être entendu le plus tôt possible, ne pouvant rester plus longtemps sous l'accusation calomnieuse portée contre lui par M. Vidal avec la sœur duquel il devait se marier.

Séance de la
Commission du monument aux morts du 11 avril 1923
(*L'Écho annamite*, 14 avril 1923)

La Commission du monument aux morts de la Grande Guerre s'est réunie, sur la convocation de son président, le mercredi 11 avril 1923, à 17 heures 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal de la mairie de Saïgon.

Étaient présents :

[Raoul] Vabois, délégué du directeur de *l'Opinion*, membre.

L'affaire Le Roch
(*L'Écho annamite*, mardi 29 mai 1923)

Maître Monin, au nom de son client, M. Le Roch [avec lequel il relance *La Vérité*], a demandé avant-hier 26 courant, par lettre à M. le juge d'instruction, de reprendre l'instruction de cette affaire nonobstant le retrait de plainte intervenu en faveur de Le Roch, avant toute comparution devant le juge d'Instruction.

L'instruction de cette affaire avait été suspendue jusqu'au 13 du mois prochain, date à laquelle, suivant accord, sous-seing privé, M. Héloury s'était réservé le droit de

reprendre sa plainte, au cas où M. Le Roch ne payerait pas à la date sus-indiquée, le solde de son découvert.

Ce désistement avait été la conséquence de l'accord intervenu entre M. Héloury et M. Le Roch et du versement immédiat par ce dernier, d'une somme de 6.000 \$ 00.

Comme suite à ce désistement, M. Dusson, avocat de M. Héloury, avait opéré contre reçu le retrait du dossier d'instruction de toutes les espèces et documents qu'il avait versés à l'appui de sa plainte.

Comme suite également à ce désistement, à la demande des parties, et, en leur présence, en celle de leur avocat, ainsi qu'en celle des experts, les scellés avaient été levés le six avril dernier pour permettre l'expertise amiable que les parties avaient convenue entre elles.

Communiqué du lundi 28 mai 1923,

Le juge d'instruction,

Signé : YOL.

SAÏGON
L'affaire Krug
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juin 1923)

Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire où M. Pascal Krug était inculpé d'abus de confiance d'une somme de 1.200 p. au préjudice de M. Vidal. Le tribunal a reconnu Pascal Krug coupable du délit à lui reproché et l'a condamné à deux mois de prison avec sursis, à 25 francs d'amende, un franc de dommages-intérêts et à la restitution de la somme de 1.200 p. à la partie civile.

RACHAT PAR LACHEVROTIÈRE
POUR LE COMPTE DE LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Le 16 novembre [1932], M. de Lachevrotière rappelle [dans la *Dépêche d'Indochine*] qu'en 1923, il acheta l' « Opinion » à Héloury « pour le compte de la Banque de Paris et des Pays-Bas afin de combattre le renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine »

Dans les plaidoiries prononcées le 30 novembre [1932], lors d'un procès concernant la demande de dissolution de la *Dépêche d'Indochine* par MM. Ernest Outrey, Joseph Labbé et Mouttou, nous relevons que l' « Opinion » fut vendue alors 60.000 piastres bien que n'ayant ni machines ni caractères et possédant pour moins de 2.000 piastres de matériel et de mobilier. (*Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} janvier 1933).

JEAN-GASTON HÉRISSON,
ANCIEN CHEF DE LA SÛRETÉ EN COCHINCHINE,
DIRECTEUR

Notre confrère de Saïgon, *l'Opinion*, change de direction
et passe en de nouvelles mains.

(*Les Annales coloniales*, 18 octobre 1923)

M. Lucien Héloury, qui quitte ce journal, s'exprime ainsi dans le numéro du 1^{er} septembre :

« Après plus d'un quart de siècle d'un labeur quotidien consacré à la défense des intérêts de ce pays devenu ma patrie d'adoption, après vingt-huit années de luttes parfois très vives entreprises à soutenir des idées qui m'étaient chères et dont plusieurs j'ai quelque droit à m'en montrer fier ont rallié les suffrages unanimes du public, je prends ma retraite, laissant, à d'autres, plus jeunes, le soin de poursuivre la tâche amorcée. Il

M. Gaston Hérisson prend la direction de l'*Opinion* en remplacement de M. Héloury. Nous lui adressons nos souhaits de bienvenue dans la presse de Cochinchine et nos meilleurs vœux accompagnent M. Héloury dans sa retraite.

L'OPINION
Journal quotidien
146, r. Pellerin
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. I-141)

MM. LUCIEN HÉLOURY, directeur-propriétaire ;
FRANÇOIS LE ROCH, rédacteur en chef ;
RAOUL VABOIS, R. GRANDJEAN, PASSANT, PASCAL KRUG, JACQUES MÉRY,
rédacteurs.
ANATOLE-DUBOIS.

On dit...
(*L'Écho annamite*, 7 mars 1924)

On dit qu'un directeur de journal intelligent et honnête, ayant conservé assez d'indépendance pour ne pas vouloir obéir au doigt et à l'œil au groupe international qui a mis la main sur la presse cochinchinoise, s'est un peu vu dans l'obligation morale de s'occuper de ses affaires agricoles.

Que cette décision très flatteuse pour lui, va permettre aux commanditaires de mener la barque à leur guise et en particulier de commencer, sitôt après la campagne électorale, la préparation de nouveaux monopoles.

Que c'est pour cela que le quotidien dont il s'agit va commencer à soutenir très prochainement le député sortant, car les nouveaux propriétaires sont pressés et veulent des réalisations rapides.

M. Outrey leur a, paraît-il, promis beaucoup.

Il ne s'agirait, en effet, rien moins que de la vente partielle, par appuis administratifs, de presque toutes les richesses de l'Indochine. Les électeurs trouveront peut-être que ces Messieurs ont les dents longues.

(*L'Indépendant*)

Nous croyons pouvoir affirmer que le « directeur de journal intelligent et honnête » dont il s'agit est notre confrère, M. Hérisson, de l'*Opinion*, dont on connaît les attaches financières avec le groupe Candelier.

C'est encore, à sa manière, une victime du monopole à ajouter à la liste déjà longue et qui s'allonge de jour en jour. La *Cloche fêlée** suspendue, faute d'imprimeur ; le *Nam-Ky Kinh-Tê* supprimé, parce que gênant ; M. Hérisson mis dans l'obligation morale de s'occuper de ses plantations, parce que pas assez docile, etc., etc., nous voilà sous le

règne des « requins » et des despotes pour qui tous les moyens sont bons pour satisfaire leurs fantaisies et leur appétit de rapaces.

N. D. L. R.

L'OPINION DE M. OUTREY
SUR LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE LA COCHINCHINE
(*L'Écho annamite*, 26 mars 1924)

.....
le colonel Bernard, ce « spécimen le plus réussi — comme l'appelle M. Hérisson, directeur de *l'Opinion*, — de cette catégorie de gens qui, vivant à Paris, dans les coulisses de la politique, des affaires et de la finance, prétendent de Paris régenter nos gouvernants, et dans de petits comités, découpent à leur profit l'Indochine en sociétés anonymes ».

NÉCROLOGIE
Lucien Héloury
(*Les Annales coloniales*, 22 avril 1924)

On annonce la mort, à Marseille, de notre confrère Héloury, ancien président du Syndical de la presse cochinchinoise et ancien directeur-propriétaire du journal *l'Opinion*, à Saïgon.

LES REQUINS

La mainmise de la haute finance sur la presse
(*L'Écho annamite*, 30 avril 1924)

.....
La presse quotidienne de Saïgon comprend *l'Impartial*, *l'Opinion*, le *Courrier saïgonnais* et *l'Information d'Extrême-Orient*. Nous ne parlons pas, bien entendu, de la feuille de chou où Édouard Marquis déverse chaque jour ses insanités mêlées d'injures à l'adresse de ceux qui ne sont pas dans les petits papiers de ses protecteurs.

L'Impartial est, comme chacun sait, le journal de M. Outrey, lequel est l'homme des grosses firmes. *L'Opinion* a été vendue par M. Hérisson à un groupe dont M. de Lachevrotière, directeur de *l'Impartial*, est l'administrateur délégué. Ce groupe est, sans doute, le même que celui auquel appartient le *Courrier saïgonnais*, ce qui explique que M. Camille Devilar, hier encore adversaire déterminé de M. Outrey, fait chorus avec ses confrères des deux autres quotidiens cités.

Voilà comment a pu se réaliser l'ensemble touchant du chœur « outreyiste ».

NÉCROLOGIE
François Le Roch est mort

(*L'Écho annamite*, 9 mai 1924)

M. François Le Roch, ancien rédacteur en chef de l'*Opinion*, est mort, le 6 mai, entre 20 et 21 heures.

Il occupait, depuis le 15 avril, la chambre numéro 5 du Grand Hôtel du Commerce à Haïphong. Voulant mettre fin à ses jours, il avala de l'opium mélangé avec du vinaigre.

Transporté à l'Hôpital colonial, il y rendit le dernier soupir, malgré les soins prodigués pour le ramener à la vie.

Le Roch a laissé plusieurs lettres, dont l'une, adressée au Procureur de la République, contient son testament.

Des instructions ont été demandées à Saïgon aux parents du défunt pour savoir s'il faut inhumer le cadavre à Saïgon ou à Haïphong.

FIANÇAILLES
Suzanne de la Crausaz
Maurice Monribot
(*L'Écho annamite*, 30 octobre 1924)

On annonce les fiançailles de notre aimable et distingué confrère M. Maurice Monribot, directeur de l'*Opinion*, avec Mlle Suzanne Delacrausat [*sic : de la Crausaz*].

Nous adressons nos sincères compliments à Madame Veuve Monribot, mère de notre confrère, qui nous a fait part de la nouvelle, et nos souhaits de bonheur aux futurs époux.

LE COLONEL FERNAND SÉE RACHÈTE L'OPINION

Fernand Jean Georges SÉE

Né le 27 avril 1873 à Melun (Seine-et-Marne).
Fils du général Léopold Sée et de Frédérique Ellissen,
sœur d'Albert Ellissen (fondateur de la Cie générale du gaz pour la France
et l'étranger),
d'Alexandre Ellissen (administrateur de la Société générale 1879-1891)
et de Mathilde Ellissen (Mme Bernard Getting, mère du fondateur des
courroies Getting-Jonas-Titan).
Dirigeant des sports au Maroc sous Lyautey.
Grand officier de la Légion d'honneur.

Des ténèbres ou la lumière ?
par A. LAGUÈPIE
(*L'Écho annamite*, 23 novembre 1924)

Du *Temps d'Asie* :

[...] Observons, en premier lieu, le mouvement que se produit autour de *l'Opinion*, le plus ancien journal de Cochinchine (29 ans) après *le Courrier Saïgonnais* (36 ans.)

On sait que *l'Opinion* a été achetée à feu Lucien Héloury, son fondateur, par un groupe que représentait le sympathique M. [Jean-Gaston] Hérisson. On savait également qu'un même groupe contrôlait *l'Opinion* et *l'Impartial*. On n'ignorait pas non plus que ce groupe avait chargé M. de Lachevrotière, durant son séjour à Paris, de rechercher certains concours pour la rédaction en chef du journal.

Ayant échoué dans cette mission, M. de Lachevrotière revint à Saïgon. On a vu alors M. Maurice Monribot devenir, en qualité de rédacteur en chef, le collaborateur de M. Hérisson.

Il en est même devenu rapidement le successeur, M. Hérisson ayant abandonné de son plein gré le journalisme pour se consacrer à ses plantations.

Puis, M. Maurice Monribot est rentré en congé en France. Il a été à son tour remplacé par un professeur, M. Neumann⁸, qui était déjà un distingué collaborateur de *l'Opinion*.

Le séjour de notre confrère Monribot en France n'aura pas été dépourvu d'incidents.

D'abord, il a gentiment initié le public cochinchinois aux heureux effets de sa rencontre avec une fée délicieuse, celle sans doute avec qui l'on vient d'annoncer ses fiançailles. Dans un plus prosaïque domaine, il a dû, selon toute évidence, prendre part aux remaniements dont son journal était l'objet.

L'étude de M^e Mathieu, le notaire saïgonnais bien connu, étude apparemment chargée des intérêts du groupe *Impartial-Opinion*, aurait été récemment avisée de la cession de *l'Opinion* à un groupe nouveau, représenté celui-ci par un colonel dont on donne le nom, M. Sée, lequel viendrait tout prochainement prendre le « commandement » du journal de la rue Pellerin.

⁸ Joseph Neumann (Paris, 1885-Saïgon, 1940) : futur directeur de la Presse indochinoise. Voir encadré.

Et M. Monribot, dites-vous ? M. Monribot serait entré provisoirement dans les services d'un grand quotidien de Paris pour y apprendre le délicat métier de secrétaire de la rédaction, après quoi il nous reviendra.

Mais, en attendant — est-ce sous l'impulsion du nouveau groupe ? — notre jeune confrère, par un article daté de Paris, vient de jeter dans le public, à propos de Quang-Tcheou-Wan, un article qui n'a pas été sans causer dans Saïgon une certaine émotion.

C'est qu'il a toute l'allure d'une déclaration de guerre lancée à la Banque de l'Indochine par l'établissement voisin, je ne dis pas rival, la Société de gérance de la Banque industrielle de Chine [future Banque franco-chinoise].

Il n'y a là, je m'empresse de le dire, rien de bien particulièrement important, ni même de très spécialement défini. Aussi aurais-je observé le silence sur ce menu fait, s'il ne s'accompagnait d'autres indices qu'un journaliste professionnel n'a pas le droit de négliger.

Au début de l'année, le groupe *Impartial-Opinion* faisait ouvertement des offres d'achat du *Courrier saïgonnais*. L'opération, dont je n'ai pas voulu parler à cette époque, se comprenait. Nous étions à la veille des élections législatives. On pouvait tenter de bloquer la presse quotidienne en faveur d'un seul et unique candidat.

Pourquoi le groupe d'alors lâche-t-il aujourd'hui l'*Opinion* en y perdant, dit-on, dix mille piastres ? Le journal de la rue Pellerin va-t-il redevenir un concurrent contre l'*Impartial* ? Nous sommes, sur ce terrain, en pleine incertitude encore.

Mais ce qui est caractéristique, c'est qu'une acerbe campagne est menée de Paris contre certains établissements financiers d'Extrême-Orient et contre un assez grand nombre de personnalités ou d'entreprises indochinoises.

Et quand je dis « prenez garde ! » aux Français qui ont misé sur l'Indochine, portant ici leur activité, leurs capitaux, s'installant comme s'ils devaient durer toujours, ce n'est pas un vain avertissement.

Dans les milieux financiers même, on toise nos capitaines d'affaires et on juge leurs entreprises. On écrit, en un langage qui n'est pas habituellement celui des milieux financiers : « Par des procédés divers, la colonie et la métropole sont invariablement mises au pillage au profit de ces pirates et c'est bien rarement qu'une protestation documentée comme la nôtre s'élève contre ce brigandage spécial ».

Celui-ci écrit de M. Maxime Grammont :

« Qu'il s'intitule négociant à Saïgon, bien qu'il soit à Paris, un peu partout, bien autre chose ;

cet autre ajoute :

« Disons, en passant, que la décoration de M. Maxime Grammont est l'un de ces scandales que l'on n'explique pas et que l'on n'expliquera moins encore lorsque l'on sera fixé sur les faits et gestes coloniaux ou parisiens de ce rastaquouère de la finance et de l'industrie — et aussi gros fraudeur du fisc. »

On n'est pas accoutumé à ces vigueurs de plume dans la presse d'affaires. De Paris, on prétend y voir l'indice d'une bataille imminente entre deux ou trois groupes financiers. De cette bataille peuvent surgir de rudes surprises, surprises que l'*Illustration économique et financière* précise : « Il y a là — en Indochine — des excès spéculatifs que l'on doit hautement regretter, car il est sans exemple que de pareils excès n'aient été suivis par un mouvement de réaction. »

Il est fort regrettable, mon avis, qu'à l'aurore d'une intensive mise en valeur économique de ses richesses latentes ou à créer, l'Indochine, dont on parlait peu, naguère, soit aujourd'hui l'objet de trop de conversations, comme je le disais au début de cet article.

Mais est-ce bien de conversations seulement ? N'est-ce pas plutôt une fureur d'appétits ? Et allons-nous assister à des oscillations plus ou moins accentuées — politique indigène aidant, car toute est lié — d'entreprises qui ne sauront pas se

défendre ou qui croiront, dédaigneusement, être assez fortes pour braver la Bourse, capricieux Moloch du capital ?

Curieuse époque, que celle qui s'ouvre.

Une visite du colonel [Fernand] Sée
par E. DEJEAN de la BATIE
(*L'Écho annamite*, 5 décembre 1924)

M. le colonel Sée, le nouveau directeur-propriétaire de l'*Opinion*, à peine débarqué à Saïgon, a tenu à lier connaissance avec ses confrères locaux. Ceux-ci lui en savent certainement gré, et ceux de la presse indigène de langue française, notamment, sont particulièrement heureux de cette marque de sympathie à leur égard.

Le colonel Sée ne néglige pas, en effet, ces derniers. Il va chez eux, tâte leurs opinions, les consulte sur leurs programmes et leurs idées, leur expose succinctement ses vues et le but qu'il se propose de poursuivre en ce pays, avec une franchise et une rondeur toute militaires. À s'entretenir avec lui, on se sent, au bout d'un moment, à l'aise, comme dans la société de quelqu'un de la famille.

M. Sée n'est pas, au surplus, un nouveau venu parmi nous.

Il a visité l'Indochine, à sept reprises différentes, comme membre de diverses missions.

Il fit partie de la mission géographique qui, en 1904, délimita la frontière siamoise. Puis, il a été au Maroc, où le maréchal Lyautey le compta parmi ses collaborateurs immédiats.

Donc, hier soir, entre quatre et cinq, M. le colonel Sée nous a honoré d'une visite confraternelle. Tandis qu'assis devant nos bureaux encombrés de papiers et d'épreuves, nous pestions, tout bas et avec l'indulgence désabusée que confère l'habitude de la dure et fastidieuse besogne, contre ces incorrigibles typos, deux petits coups secs retentirent à la porte entrebâillée de notre salle de rédaction.

— Entrez !

Deux hommes entrèrent. Le plus jeune, que nous reconnûmes immédiatement, notre excellent confrère M. Raoul Vabois, nous présenta son compagnon et nouveau « patron », le colonel Sée. Silhouette mince, sportive, visage martial et nerveux, vêtu d'un complet d'une coupe parisienne irréprochable, sur le fond noir duquel se détachait, piquant une note rouge sur la boutonnière, l'insigne de commandeur de la Légion d'honneur, notre visiteur était bien l'original portrait tracé dans l'*Opinion* par M. Maurice Monribot.

Le colonel Sée voulut bien nous confier qu'il n'avait pas eu le temps de se changer. Nous ne pûmes, sur le moment, qu'attribuer cela à un aimable empressement, une hâte que j'apprécie davantage. Maintenant, j'ai appris —par le spirituel article qu'on lira, certainement avec le même plaisir que j'y ai goûté, dans notre Revue de la Presse d'aujourd'hui —les tribulations que le colonel a subies avec le sourire à son arrivée ici, grâce aux formalités ennuyeuses auxquelles la « douane du bon accueil » avait soumis ses bagages, ses petits éléphants en bois de Colombo et son café moka de Djibouti.

La glace fut vite rompue entre le vieux colonel, mon interlocuteur, et le jeune ex-soldat de deuxième classe, votre serviteur.

Assis sur la chaise que je lui avais offerte, sans pose, mon sympathique interlocuteur entama la conversation.

M. Sée me fit part de ses impressions d'arrivée. Saïgon lui paraissait avoir de l'allure, du chic. Mais **ce qui l'avait le plus frappé, c'était le petit nombre d'Annamites sachant s'exprimer en français et de Français parlant l'annamite**. Au Maroc, dit-il,

tous les indigènes savent s'exprimer en français. (La même remarque fut faite par M. le gouverneur général Merlin à son débarquement à Saïgon).

— Et le Gouvernement vient de proscrire le français des classes primaires, mon colonel.

Mon interlocuteur ouvrit de gros yeux, étonné. A son avis, pour que protecteurs et protégés s'entendent, au sens strict du mot, il faut que les uns et les autres se comprennent mutuellement. Tant que cette condition n'est pas remplie, une barrière sépare les deux races ; on risque de part et d'autre de mal interpréter les intentions et les sentiments réciproques ; les malentendus pourraient amener des désordres dans les relations entre les deux peuples.

Nous voyant occupés, le colonel Sée nous quitta, abrégeant une visite trop courte à notre gré.

Le nouveau directeur de l'*Opinion* a exposé avant-hier, dans son organe, son programme. S'inspirant toujours de la belle devise choisie par le fondateur de l'*Opinion*, feu M. Lucien Héloury : « Pour l'Indochine par la France », cette profession de foi, qui a le mérite d'être concise, respire la franchise d'un poilu. Il se résume ainsi : « Servir avec tout notre cœur et tout notre patriotisme les intérêts vitaux de l'Indochine, sans jamais oublier les liens indissolubles qui l'unissent à la Mère-Patrie ».

Et l'auteur ajoute : « Nous entendons conserver une liberté et une indépendance absolues. »

Vaste programme et noble but, à la réalisation desquels le colonel Sée peut être assuré que nous l'aiderons dans la mesure de nos moyens, en soutenant ses efforts dans une sphère et sur un plan un peu différents.

FOOT-BALL
Finale du Challenge EdM. Breton

Victoire de l'Étoile de Giadinh
(*L'Écho annamite*, 8 décembre 1924)

M. [Alphonse] Breton, président de la Fédération cochinchinoise des sports athlétiques, remet l'enjeu du challenge aux équipiers de l'Étoile de Giadinh en l'accompagnant des félicitations des plus chaleureuses. M. le colonel Sée, le sympathique nouveau directeur de l'*Opinion*, décerne au capitaine de chaque équipe une médaille, montrant par ce geste qu'à peine débarqué à Saïgon, il s'intéresse déjà aux sports.

Patronage laïque cochinchinois
Une bonne nouvelle pour les sportifs scolaires
(*L'Écho annamite*, 9 décembre 1924)

Aussi est-ce avec une indicible joie que les animateurs et dirigeants du Patronage laïque cochinchinois apprirent l'arrivée de Monsieur le colonel Sée.

Nous ne referons pas ici l'historique de l'œuvre accomplie par cet éminent éducateur, tant en France qu'au Maroc. Ce furent, de 1921 à 1924, une suite d'émerveillements ; en France, la réparation, entreprise et menée à bien, des pertes

effroyables causées par la Grande Guerre, dans la collaboration heureuse de tous les partis ; au Maroc, l'épanouissement d'une culture physique intelligente, rationnelle, menée avec un sens éducatif extrêmement avisé et une notion admirable des contingences modernes. Ceci exposé, amis de notre Œuvre qui êtes la Cochinchine toute entière, nous sommes heureux de vous annoncer que Monsieur le colonel Sée, ayant bien voulu recevoir notre délégation, vient d'accepter la présidence de l'Œuvre de l'éducation physique et des jeux sportifs. Nous savons combien cette grande nouvelle vous causera de joie par tout ce qu'elle apporte de certitude, de compétente initiative, de rectitude morale et d'inlassable persévérance.

Donc, amis, à l'œuvre, et, tous ensemble nous ferons du beau et bon travail.

P. L. C.

La nouvelle direction de l'« Opinion »
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 décembre 1924)

L'Opinion, depuis ce matin, a changé de propriétaire.

C'est M. le colonel Sée, arrivé à Saïgon par le *Paul-Lecat*, qui a acquis ce vieux journal et en assumera désormais la direction.

Le colonel Sée n'est pas un colonial improvisé, il connaît depuis longtemps l'Indochine où il est venu à différentes reprises au cours de sa carrière militaire. Pendant ses précédents séjours, il avait appris à aimer ce pays. Aussi, rendu à la vie civile, il a décidé de consacrer son activité et son expérience au développement économique de notre France d'Extrême-Orient.

Nous souhaitons au colonel Sée la plus cordiale bienvenue et sommes particulièrement heureux de l'accueillir parmi nous.

L'éducation physique
(*L'Écho annamite*, 23 décembre 1924)

[Article sur l'organisation des sports au Maroc*]

Colonel SÉE.

L'Opinion.

Syndicat de la presse cochinchinoise
(*L'Écho annamite*, 2 janvier 1925)

Un certain nombre de directeurs de journaux, régulièrement convoqués, se sont réunis au siège du syndicat le 23 décembre à 16 h., à l'effet d'entendre M. Mangard, directeur de l'Agence radiotélégraphique de l'Indochine et du Pacifique, au sujet d'un nouveau régime de communications radiotélégraphiques.

M. le colonel Sée pose une question précise : Tous les journaux indochinois sont-ils en mesure de supporter une semblable charge ?

Il fait remarquer que les journaux anglais des *Straits* et l'Extrême-Orient reçoivent du gouvernement anglais, les communiqués, sans débours ni charges d'aucune sorte.

HYMÉNÉE
Suzanne de la Crausaz
Maurice Monribot
(*L'Écho annamite*, 8 janvier 1925)

Le lundi 1^{er} décembre a été célébré à Paris, le mariage de M. Maurice Monribot avec Mademoiselle Suzanne de la Crausaz, Les témoins étaient, pour M. Monribot, M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, délégué du Cambodge au Conseil supérieur des colonies ;

Pour Mademoiselle de la Crausaz, M. Henri de la Crausaz, son oncle.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux en l'église de l'Étoile, par M. le pasteur Russier.

À l'issue de la cérémonie religieuse, M. Ernest Outrey a donné l'accolade à M. Monribot, au nom de la Cochinchine.

Remarqué dans l'assistance : M. Ernest Outrey et Madame, MM. Maxime Grammont, administrateur de la société W. G. Hale ; Émilien Bertrand, administrateur de la société W. G. Hale ; Eugène Ville administrateur de la S. C. F. I. C. [Commerciale frse de l'IC (riz)] ; Gaston Pétin, avocat ; Félix Cadet de Gassicourt, Georges Calmes et Madame, Charles Kretzschmar et Madame ; Roger Lafagette, député ; Marcel Leclercq-Masurel, Léon Treich, rédacteur en chef de l'*Éclair*, etc.

Un lunch a été donné ensuite dans les salons JEAN-GOUJON.

Monsieur et Madame Maurice MONRIBOT embarqueront pour l'INDOCHINE le 1^{er} janvier sur le s/s [steamship] PORTHOS.

COCHINCHINE
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 25 janvier 1925)

Le colonel Sée, un des escrimeurs les plus réputés de Paris, a pris la direction de l'*Opinion*, qu'il aurait achetée 50.000 piastres. Le bruit court que l'achat aurait été fait en réalité par une puissante banque française qui s'intéresse depuis plusieurs années à l'Extrême-Orient.

Échos des Sports
Le gymkhana de l'*Opinion* et du *Công-Luân-Bao*
(*L'Écho annamite*, 23 février 1925)

Le Parc des Sports, fermé depuis deux ans, a réouvert hier ses portes pour le Gymkhana organisé par l'*Opinion* et le *Cong luân Bao*.

Organisation parfaite, décors splendides, le Parc était revêtu de sa toilette de fête. Il y avait monde dans toutes les tribunes, particulièrement dans celle du « populaire » où nos compatriotes s'écrasaient presque, tellement ils étaient nombreux.

Les jeux commencèrent à 15 heures 30 précises et se déroulèrent sans encombre dans l'ordre du programme. À 4 heures, le gouverneur Cognacq, accompagné du capitaine Sers et de quelques notabilités, fut accueilli aux sons de la *Marseillaise* exécutée par la fanfare du 11^e Colonial.

En somme, fête des plus réussies.

Tous nos compliments au colonel Sée et à ses collaborateurs pour leur esprit d'initiative mis au service d'œuvres de bienfaisance.

Voici le résultat de toutes les épreuves déroulées hier aux « Parc des Sports » :

GENTLEMEN

(1°) Voitures en dessous de 10 C. V. (20 engagés)

Concours d'adresse

1^{er} n° 14 M. Didier [Auto-Accessoires] 37 points 12

2^e n° 9 M. Robert 43 points

3^e n° 16 M. Maydell-Legras [dir. Hévéas de Xuân-Lôc] 45 points 1/2

4^e n° 10 M. Testelin [imprimeur] 46

Marche arrière

1^{er} 11 M. Lavielle [Denis frères] 36 points 1/2

2^e n° 10 M. Testelin 37 points 1/2

3^e n° M. Petreluzzi 38 points 112

4^e n° M. Toulza [Aéro-club] 45 points

Mannequin

1^{er} n° 10 M. Testelin en 29 sec. 5/10 arr. à 0 m. 50

2^e n° 14 M. Didier en 31 sec. sur l'obstacle.

3^e n° 20 M. Louvet en 32 sec.

4^e n° 11 M. Lavielle en 28 sec. 1/2 emboutissage 0 m. 60.

(2°) 10 C. V. et au dessus

Marche arrière :

1^{er} M. Pibouleau en 39 secondes

2^e M. Didier en 45 secondes. 5/10

3^e M. Petreluzzi en 42 secondes.

Mannequin

1^{er} Pibouleau en 32 secondes emboutissage 20 centimètres:

2^e Fichet en 36 sec. 6/10 arrêt à 25 centimètres.

3^e Baggenstos en 36 sec. arrêt à 60 centimètres.

DAMES

1^{re} Catégorie moins de C. V. (10 engagées)

Marche arrière

1^{re} Madame Lemaître : 1 minute 5L secondes

2^e Madame Layrolle : 1 minute 55 secondes

2^e Catégorie 10 C. V. et au- dessus

1^{re} Madame Barberousse 2 minutes 13 secondes

Mannequin

1^{re} Madame Layrolle : 42 secondes arrêt, à 1 m 80

2^e Madame Barberousse : 45 sec 5/10 arrêt, à 1 m 50

3^e Madame Lemaître : 46 sec. arrêt à 0 m 50

Prix spécial voiture fleurie :

Madame Layrolle

INDIGÈNES

Catégorie moins de 10 C. V.
Concours d'adresse

1^{er} Cang 37 secondes 5/10 n° 4
2^e Lê 38 sec. n° 9

Marche arrière

1^{er} Lê 48 secondes 5/10 n° 9
2^e Cang 51 sec. n° 4

Course du mannequin

1^{er} Cang 37 secondes 0 M. 90 n° 4
2^e Le 35 sec. 0 M. 80 n° 9

Catégorie au dessus de 10 C. V.
Mannequin

1^e

n° 2 Ng-van-Co 33 sec. 5/10 arr. à 0 M. 10
n° 7 Ng van-Phat 33 sec. 5/10 arr. à 1 M. 20

2^e

n° 12 Ngor 35 sec. 2/10 à 1 m.10
n° 3 Ng-van-Manh 35 sec. 5/10 à 0 M. 20
n° 6 Le van Co 35 sec. à 1 M. 30
n° 11 Ng-van-Tai 35 sec. à 1 M. 30

3^e

n° 13 Khong 36 sec. à 0 M. 80
n° 1 Ky 36 sec. à 1 M.
n° 8 Mong 36 sec..

1.500 mètres Pédestre

1^{er} Samphanor n° 11 en 5 minutes 2 secondes 4/10.
2^e Decolyse n° 19 à 6 mètres
3^e Mome Antoine n° 5 à 1 mètre
4^e Matrot n° 3
5^e Litors n° 8
6^e Rot n° 1
7^e Béranger n° 6
8^e Romain n° 10
9^e Quilichini n° 9

COURSES CYCLISTES

10 tours de piste. — Primes aux 3^e, 6^e et 9^e tours

Européens

Primes
au 3^e tour 1^{er} Megy
au 6^e tour 1^{er} Megy
au 9^e tour 1^{er} Megy
Arrivée :
1^{er} Megy
2^e Chevalier
3^e Mabilat

INDIGÈNES

Primes

au 3^e tour 1^{er} Chanh
au 6^e tour 1^{er} Chanh
au 9^e tour 1^{er} Chanh

Arrivée :

1^{er} Cnanh n° 7
2^e Lang n° 18
3^e Michel n° 9
4^e Luong n° 23
5^e Chat n° 19
6^e Quan n° 24

Chronique de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 10 juin 1925)

Ont été déférés au Parquet

2^o Les nommés Nguyen van S., 29 ans, chauffeur d'auto sans emploi, demeurant rue Chasseloup-Laubat, et Lê van D. dit Bay D., 27 ans, propriétaire et loueur d'autos, demeurant rue Chaigneau (tous deux arrêtés), le premier pour faux et escroquerie de diverses marchandises, non évaluées globalement, et le second, par recel du délit précité, au préjudice de M. M[aurice] M[onribot], rédacteur en chef du journal *l'Opinion*, demeurant 270, rue Richaud ; Comte, directeur de la Société industrielle de Cochinchine ; le directeur du Garage S. I. T., 4, rue Filippini ; et le directeur du Comptoir industriel, 150, rue d'Espagne.

Un nouveau frère
(*L'Écho annamite*, 26 septembre 1925)

Nous venons de recevoir le premier numéro de *Sport et Hygiène*, revue hebdomadaire d'éducation physique, fondée par le colonel Sée, directeur de *l'Opinion* et ancien directeur de l'École de Joinville et de l'Éducation physique au Maroc.

Nous souhaitons à ce nouveau frère longue vie et prospérité.

[*Opinion contre Grands Hôtels*]
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1925)

Le colonel Sée, directeur de *l'Opinion*, parti en guerre contre la Société des Grands Hôtels, a exigé qu'elle se séparât d'un de ses gérants. Celle-ci refusa et supprima à M. Sée la publicité qu'elle lui servait.

M. Sée protesta avec énergie et M. Lambert, président du conseil d'administration des Grands Hôtels, lui répondit durement dans le *Courrier saïgonnais*. Se jugeant offensé, M. Sée envoya deux de ses amis demander réparation à M. Lambert. Cela n'allait pas jusqu'au duel.

Chronique de Saigon
Naissance

(*L'Écho annamite*, 11 février 1926)

Nous apprenons avec plaisir l'heureuse naissance, survenue hier soir à la clinique Angier, de Nicole Monribot, fille de Mme et M. Maurice Monribot, rédacteur en chef de *l'Opinion*.

La grande course cycliste dite « des trois journaux »
(*L'Écho annamite*, 24 juin 1926)

La grande épreuve cycliste organisée par *l'Écho annamite*, le *Công-Luân-Bao* et le *Dông-Phap-Thoi-Bao* aura lieu le dimanche 18 juillet, vraisemblablement sur le parcours Saïgon, Biênhoà, retour et arrivée au vélodrome.

Tous les cyclistes, français ou annamites, pourront prendre part à cette épreuve ; mais il y aura des innovations dans le classement :

On établira un classement général, puis un classement particulier dans lequel n'entreront pas les coureurs déjà primés dans des courses sur route, afin d'encourager les jeunes.

De nombreux prix seront affectés à cette épreuve.

Un Comité technique, présidé par le colonel Sée et composé d'un représentant de chacun des trois journaux, sera chargé de l'organisation de l'épreuve.

Dès maintenant, les coureurs peuvent s'inscrire soit à un des trois journaux, soit. à la salle de dépêches du *Công-Luân-Bao*, 71, rue Catinat.

(Communiqué).

Cours gratuits de comptabilité
(*L'Écho annamite*, 26 juin 1926)

Poursuivant son but de rapprochement et d'entr'aide le « *Công-luân-Bao* » va organiser un cours de comptabilité commerciale pour jeunes gens français et annamites.

Le cours sera fait par un vieil Indochinois, M. P. Lauby, chef de comptabilité, expert comptable, agréé par les Tribunaux.

Des diplômes seront accordés aux élèves ayant passé avec succès l'examen trimestriel de sortie.

Les cours seront gratuits et auront lieu tous les mardi et vendredi, de 18 h à 19 h 1/4.

Les demandes écrites peuvent être envoyées dès maintenant, ou déposées, 71, rue Catinat et 146, rue Pellerin.

Inauguration des nouveaux locaux de « *L'Opinion* »,
du « *Cong-Luan-Bao* » et de « *Sport et Hygiène* »
(*L'Écho annamite*, 26 juin 1926)

Ce matin, à 11 h 30, charmante réception par M. le lieutenant-colonel Sée, directeur de *l'Opinion*, la rédaction, et les services du journal, pour l'inauguration des nouveaux locaux. M. le gouverneur Le Fol honorait de sa présence cette petite cérémonie à

laquelle ont assisté en grand nombre les personnalités françaises et annamites les plus notoires de notre ville. Charmante allocution improvisée par M. le colonel Sée.

Coupe de champagne et biscuit traditionnels, et visite aux nouveaux locaux spacieux et des mieux aménagés. On doit féliciter sans réserves notre confrère pour le succès que prouvent et que font espérer de tels progrès de son organisation générale.

Deux lettres de M. Lauby
l'une au directeur de l'*Écho annamite*, l'autre à celui de l'*Impartial*
au sujet du « Gymkhana » organisé l'année dernière par l'*Opinion*
(*L'Écho annamite*, 7 septembre 1926)

Nous recevons la lettre suivante: Monsieur le directeur de l'*Écho annamite*.

Monsieur le directeur

Le directeur de l'*Opinion* ayant mentionné mon nom dans une lettre qu'il adressait le 5 courant au directeur de l'*Impartial* au sujet du Gymkhana, j'ai adressé ce même jour une lettre à ce journal qui inséra bien, aujourd'hui 6 courant, la lettre de Monsieur Sée, mais trouva bon de jeter la mienne au panier.

Au cours d'un entretien téléphonique, M. de Lachevrotière me déclarant aujourd'hui que son journal n'est pas fait pour s'occuper de polémiques personnelles, je me permets de faire appel à votre courtoisie pour l'insertion de ladite lettre que vous voudrez bien trouver ci-inclus.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, etc.

Voici la lettre de M. Lauby adressée à l'*Impartial* :

Saigon, le 6 septembre 1926.

Monsieur de Lachevrotière, directeur de l'*Impartial*, Saïgon.

Monsieur le directeur

Jusqu'ici, mon directeur, le colonel Sée, avait tenu, par délicatesse, à prendre ses responsabilités et à me laisser complètement en dehors des accès de gymkhanite aiguë dont souffre l'officier de santé Marquis.

Dans la lettre que mon directeur vient de vous adresser, et pour la première fois, il consent à mentionner mon nom comme trésorier de la fête du « Gymkhana ».

C'est pourquoi, je viens me mettre à votre entière disposition pour toutes communications et renseignements concernant la comptabilité détaillée que j'ai tenue et conservée, avec toutes ses pièces justificatives.

Dans l'espoir qu'à la convocation que j'ai l'honneur de solliciter de votre courtoisie, (au jour et à l'heure qu'il vous plaira de m'indiquer), je trouverai en face de moi, comme contrepartie, des factures et des reçus originaux que je montrerai, non pas un ou des « on dit » impondérables, mais : « les informateurs sûrs qui ont mis M. Marquis au courant des résultats financiers de ce Gymkhana », je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

P. LAUBY.
Administrateur de l'*Opinion*,
Trésorier du Gymkhana

Tentative d'incendie et d'escroquerie
(*L'Écho annamite*, 14 septembre 1926)

Il y a quelques jours, notre confrère *l'Opinion* reçut la visite d'un malfaiteur, lequel s'est enfermé, après la fermeture, dans le local du journal.

Il fit main basse sur diverses factures acquittées s'élevant à 1.750 piastres et brûla des « papiers » de l'Administration du journal.

Le lendemain matin, il encaissa 80 \$ d'une maison de la place.

Mais M. Lauby téléphona partout.

Le voleur-encaisseur se présenta aux Comptoirs indochinois, où arrivèrent à point un agent et l'encaisseur authentique de *l'Opinion*.

Fuite du délinquant.

Renseignements pris, il s'agissait d'un ancien employé de *l'Opinion*, nommé Nguyen-van-Dong, 18 ans, taille petite, bonne corpulence, habillé à l'euro-péenne, domicilié rue Jean-Eudel.

La police est sur la piste du fugitif.

Espérons qu'elle l'arrêtera bientôt.

CONSEIL COLONIAL

Les candidats de la liste Gallet
(*L'Écho annamite*, 30 septembre 1926)

Maurice Monribot, rédacteur en chef de *l'Opinion*, est trop connu de tous pour qu'on ait à le présenter longuement. On a apprécié ses articles spirituels, mordants, toujours intéressants. On y a pu voir l'expérience qu'il a acquise — placé au carrefour d'idées, de choses, de personnes qu'est un journal — durant le temps déjà long où il a été rédacteur, puis rédacteur en chef de *l'Opinion*.

Mais surtout, on a pu voir combien sa plume, son temps furent acquis aux causes justes et généreuses. Faut-il rappeler ses campagnes encore présentes à tous les esprits, en faveur des employés de commerce, des petits fonctionnaires, de tous ceux qui firent appel à son dévouement ?

M. Monribot, en Cochinchine depuis 1920, qui a passé trois ans dans l'exportation de riz, est au courant de toutes les questions commerciales vitales pour ce pays ; il rendra les plus utiles services à la chose publique à laquelle il a déjà témoigné de son dévouement.

Ancien combattant ; a demandé volontairement à servir dans l'artillerie de campagne sur le front français.

Le Conseil Colonial de Cochinchine a continué, hier, l'examen du projet de budget

de 1927

(*L'Écho annamite*, 4 décembre 1926)

.....
La question de l'Enseignement passe au premier tour.

M. Büi quang Chiêu interroge le chef de service, M. Taboulet, sur l'emploi du crédit de 10.000 \$ affecté aux bourses scolaires.

M. Taboulet, répond que les 3/4 de cette somme sont octroyés aux élèves annamites des écoles coloniales et métropolitaines. Le reste est consacré à l'éducation physique.

Sur ce, M. de Lachevrotière interpelle M. Taboulet, au sujet d'une subvention accordée à une revue d'éducation physique dirigée par le colonel Sée.

M. Le Fol rappelle à M. de Lachevrotière que le règlement intérieur interdit de faire des personnalités au sein du Conseil.

Sur intervention de MM. Long, Chiêu, Bêñ et Huot, la réduction à 4.000 piastres du crédit de l'enseignement est adoptée par 12 voix contre 9.

Sport ou esport
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 février 1927)

Or, on sait — ou on ne sait pas, notre directeur ayant l'horreur de ce genre de publicité constamment employé dans la maison d'en face — que le colonel Sée est un apôtre de l'éducation physique. Il a été, au Maroc, le grand animateur de cet enseignement auquel le maréchal Lyautey l'avait spécialement affecté. Il a été directeur de Joinville, et aussi délégué pour la France aux Jeux Olympiques de 1924. Dès son arrivée en Cochinchine, le gouverneur Cognacq le pressa de s'occuper de l'éducation physique. Il y consentit bien volontiers et, depuis deux ans, fait au collège Chasseloup-Laubat, et surtout à l'École normale, aux instituteurs des conférences d'éducation physique.

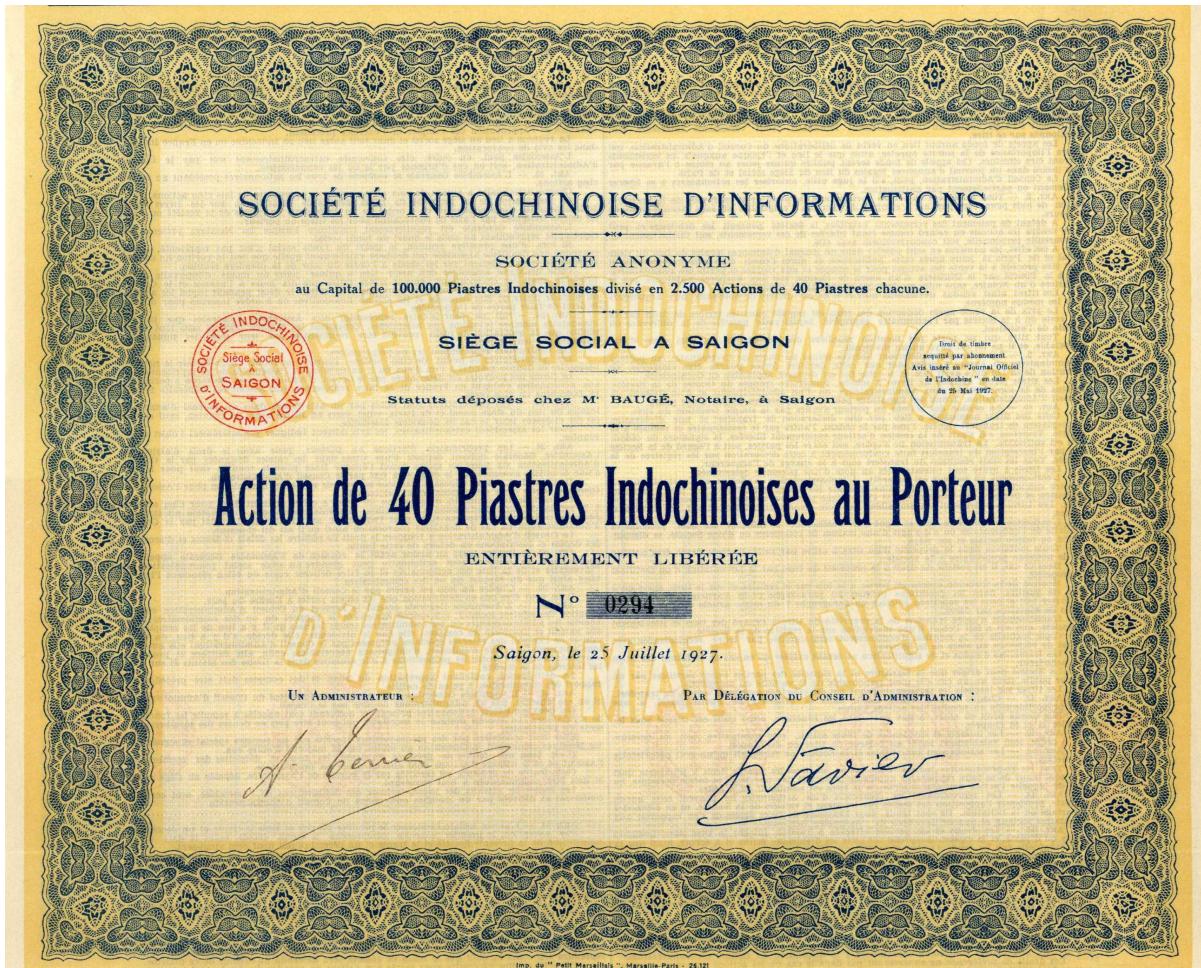
D'éducation physique, entendons-nous bien. Que M. Guérini confonde éducation physique, enseignement scientifique rationnel, avec esport comme il dit, c'est tout naturel.

L'Opinion.

N.D.L.R. — Un bon point pour le colonel Sée, mais M. Guérini a-t-il tort de prononcer esport au lieu de sport ? Nous soutenons que c'est lui qui est dans le vrai et qu'il faut dire esport, comme on dit école, étude, esprit, estomac etc. et laisser les Anglais prononcer *sport, school, study, spirit, stomach*.

1927 (mai) :
REPRISE PAR LA SOCIÉTÉ INDOCHINOISE D'INFORMATIONS

Jules HAAG, DIRECTEUR EN REMPLACEMENT DE MONRIBOT,
QUI PART DIRIGER *LA PRESSE INDOCHINOISE*



Coll. Serge Volper
SOCIÉTÉ INDOCHINOISE D'INFORMATIONS
Société anonyme au capital social de 100.00 piastres indochinoises.
divisé en 2.500 actions de 40 piastres chacune

Siège social à Saïgon

Statuts déposés chez M^e Baugé, notaire à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 25 mai 1927

ACTION DE 40 PIASTRES INDOCHINOISES AU PORTEUR
entièrement libérée

Saïgon, le 25 juillet 1927

Un administrateur : A. Terrier

Par délégation du conseil d'administration (à droite) : L. Favier ?

Impr. du Petit Marseillais, Marseille-Paris

Par le « D'Artagnan »
(*L'Écho annamite*, 4 mai 1927)

.....
Par le même courrier, est revenu en Cochinchine M. Séé, ancien directeur de *l'Opinion*.

Nous écrivons bien *ancien directeur*, car M. Séé est remplacé, à la tête du quotidien de la rue Pellerin, par une personnalité en vue de la presse parisienne, laquelle personnalité est saïgonnaise depuis hier, ayant accompli son voyage de Paris à Saïgon en même temps et sur le même bateau que son prédécesseur.

De colonel, M. Séé compte devenir colon tout court.

À tous nos vœux de bienvenue.

DANS LA PRESSE COCHINCHINOISE

Le nouveau directeur de *l'Opinion* et du *Công Luân-Bao*

M. Jules Haag, ancien collaborateur du « Journal »
(*L'Écho annamite*, 6 mai 1927)

Nous avons annoncé, l'autre jour, que le colonel Séé avait cessé d'être directeur de *l'Opinion* et du *Công Luân Bao*, et qu'il venait d'être remplacé à la tête de ces journaux par une personnalité en vue de la presse parisienne.

Voici en quels termes il a présenté, hier, son successeur au public cochinchinois :

L'Opinion et le *Công-Luân-Bao* sont devenus, depuis quelques jours, la propriété de la Société Indochinoise d'Informations.

Je ne voudrais pas quitter ce journal, auquel j'ai consacré tous mes efforts, sans remercier le public saïgonnais, qui a su les apprécier et ainsi m'encourager dans la voie que je m'étais tracée.

La nouvelle société a choisi comme directeur et administrateur délégué un journaliste de carrière, M. Jules Haag, qui, il y a quelques jours encore, à la veille de son départ de Paris, occupait au *Journal* les doubles et délicates fonctions de rédacteur en chef des éditions départementales et de directeur des informations générales.

L'Opinion et le *Công-Luân-Bao* ont à leur tête un journaliste professionnel éprouvé, qui a su mériter l'estime de ses confrères. Il est, en effet, président de l'Association

professionnelle des Journalistes de l'Ouest, une des plus importantes de la presse française.

Ancien combattant des Dardanelles et de Macédoine, il était également, il y a quelques jours encore, à la tête de Association des Poilus d'Orient de la région parisienne, et il présidait, à ce titre, le banquet offert le 6 février denier en l'honneur de M. Artistide Briand.

Je ne puis donc que me réjouir, au moment où je quitte le journalisme actif pour me consacrer plus activement aux sports et à la culture coloniale, de laisser *l'Opinion* et le *Cong- Luân Bao* entre les mains d'un chef expérimenté, et dont je suivrai avec sympathie les efforts et les progrès.

Colonel SÉE.

Dans la presse indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1927)

L'Opinion et le *Cong-Luan-Bao* sont devenus la propriété de la Société indochinoise d'informations.

Le lieutenant-colonel Sée en a quitté la direction, maintenant confiée à M. Jules Haag qui est, en même temps, directeur et administrateur-délégué de la nouvelle société.

M. Jules Haag remplissait au *Journal*, à Paris, les fonctions de rédacteur en chef des éditions départementales.

Un nouveau frère
« Achats et Ventes », bulletin d'affaires bi-mensuel
(*L'Écho annamite*, 22 juin 1927)

Après avoir été administrateur des Services civils, et rempli, avec distinction, le poste, combien délicat, de chef de la Sûreté locale, M. Georges [sic : Gaston] Hérisson se fit journaliste.

Il y a deux ans, il dirigeait *l'Opinion**, où il était le successeur immédiat de M. Lucien Héloury, lequel, très souffrant, rentra en France, sans esprit de retour en Indochine, et mourut bientôt à Nice.

M. Hérisson ne devait pas demeurer longtemps rue Pellerin. [...]

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1927)

Nous apprenons la création de la Société Indochinoise d'Informations au capital de 100.000 piastres divisé en 2.500 actions de 40 piastres.

Les actions ont droit à un dividende statutaire de 8 %.

Premiers administrateurs : MM. Haag, Favier et Terrier, journalistes. Cette société est propriétaire de *l'Opinion*, de Saïgon.

BIBLIOGRAPHIE
Les « Us et coutumes annamites »

par H. BONVICINI
(*L'Écho annamite*, 3 février 1928)

Nous avons lu ce livre, et ç'a été un enchantement.

Nous avons été intéressé par la rigoureuse documentation de son jeune auteur, notre aimable confrère H. Bonvicini, de l'*Opinion*.

M. Bonvicini a mis à contribution, pour étudier nos mœurs, sa parfaite connaissance de notre langue.

Ses efforts — car grouper ces documentations exige une somme considérable de travail patient — vont être pleinement couronnés de succès, à en juger par la réputation dont ce livre commence à jouir en librairie.

M. Jean Bouchot, archiviste du gouvernement local, en a écrit la préface, où il a donné la raison d'être des travaux de notre confrère.

« C'est qu'il est grand temps, y lit-on. de fixer, en des écrits documentés sur ce qu'il peut y avoir encore de vif, le souvenir des mœurs et coutumes du passé de la Cochinchine. Chaque année qui s'écoule entraîne à sa suite la poussière de la tradition ; chaque année nouvelle enfouit sous la cendre du temps jusqu'à la mémoire de cet aimable détail qui faisait l'originalité et le pittoresque de ce peuple déraciné, installé par la force, avec ses lares, sur les rives du Mékong. »

M. Bonvicini aime les Annamites, qu'il connaît bien.

Cet amour parfume discrètement tout son ouvrage, en outre empreint d'une simplicité et d'une clarté dignes d'éloges.

Des contes et légendes, rapportés avec charme, laissent, dans cette simplicité, la note juste du développement de l'imagination du lecteur.

M. Bouchot, dont nous connaissons l'érudition, écrit encore : « C'est à recueillir les vestiges d'un passé si séduisant, si coloré, si pittoresque que M. Bonvicini s'est attaché, avec un rare bonheur. Il a mis au service de cette étude, qui marquera dans les fastes ethnographiques de la Colonie, sa connaissance profonde du pays, son habileté à suivre le fil de certains rites, son adresse à expliquer lumineusement, en une langue agréable, ce que sa connaissance approfondie de l'idiome annamite lui a permis de discerner dans ce que tous les yeux peuvent voir sans le comprendre toujours. Notamment, j'aime en ses descriptions cette précision à peine perceptible qui rend agréable le développement minutieux de certaines manifestations religieuses ou ethniques d'un si prodigieux intérêt à notre époque. »

Ce n'est point sans raison que M. Bouchot, dont l'opinion ne saurait être ici tenue pour négligeable, a manifesté, en termes enthousiastes, l'intérêt qu'il attache aux *Us et coutumes annamites*.

Laissons-lui encore la parole :

« L'auteur s'est penché avec amour sur cette portion du peuple d'Annam, dont l'originalité disparaît beaucoup trop vite de nos jours. Il a mis à l'étudier une fort habile méthode, intuitive sans doute, mais juste, et quelque chose de cette conscience que Fabre sut déployer pour exposer le détail de cette vie des insectes qui fit sa gloire. »

L'ouvrage de M. Bonvicini vaut d'être lu.

Il doit intéresser les Annamites autant que les Français ; je dirai même davantage, car nos jeunes générations ont tendance à oublier certaines de nos traditions, en copiant, trop servilement parfois, les usages occidentaux, pas toujours dans ce qu'ils ont de meilleur.

P[aul] M[archet].

MM. Abadie et Vairat sont partis dimanche matin
(*L'Écho annamite*, 10 avril 1928)

MM. Abadie et Vairat sont partis, dimanche matin, ainsi que nous l'avions annoncé vendredi, en présence de quelques centaines de spectateurs, français et annamites.

Ce départ sensationnel, prévu pour 9 heures, fut retardé à 10 heures par une manifestation de sympathie à l'égard des deux hardis voyageurs, devant et dans les bureaux de *l'Opinion*.

À la sortie de la grand'messe de la cathédrale, des centaines de personnes envahirent la partie de la rue Pellerin comprise entre le boulevard Bonnard et la rue d'Espagne.

M. Rouelle, maire de notre ville, diverses personnalités locales et des journalistes se trouvaient dans l'assistance.

Vers 9 heures 20, MM. Abadie et Vairat arrivèrent au milieu d'un brouhaha enthousiaste.

Des parents et amis les entourèrent, leur serrèrent cordialement la main, les couvrirent de violents baisers.

Puis, ce fut la réception à *l'Opinion*, présidée par son aimable directeur, M. Jules Haag.

Sur une table, quelques bouteilles de Moët et Chandon, une cinquantaine de coupes.

Les invités se pressèrent autour de MM. Rouelle, Haag et les héros de la fête.

M. Haag, dont la courtoisie ne laissait rien à désirer, prit la parole.

Il dit, en une facile improvisation, qu'il n'avait pas hésité une minute à accepter la proposition de MM. Abadie et Vairat de partir devant les bureaux de son journal, qu'il était ravi de ce projet de raid, qu'il espérait couronné de succès et couvert de gloire ; qu'il professait une sincère admiration pour les deux intrépides voyageurs, décidés à lutter âprement contre les obstacles et à qui il adressait ses vœux d'excellent voyage et de réussite.

.....

Examen de conscience
(*L'Écho annamite*, 5 juillet 1928)

Dans son *leader* d'hier et sous la signature de son directeur en personne, M. Haag, *l'Opinion* a voulu donner le coup de grâce au caodaïsme, que son collaborateur, M. Bonvicini, a impitoyablement malmené dans des articles truffés d'inexactitudes et d'erreurs. [...]

Quel est le journal le mieux fait de la Cochinchine ?
par NGUYEN PHAN-LONG
(*L'Écho annamite*, 29 août 1928)

Les sérénades que les chats amoureux jouent au clair de la lune en l'honneur de leurs belles sont monotones et désagréables aux oreilles humaines. Mais il paraît qu'avec leurs miaou miaou sempiternels, ils célèbrent aussi, sans se lasser, la longueur et la beauté de leur queue.

Ainsi font depuis quelque temps, révérence parler, des confrères locaux qui se disputent la palme pour la rapidité et la sûreté des informations. Il est juste de reconnaître que *l'Opinion* possède en la personne de M. [Raoul] Vabois un collaborateur

actif, dévoué, qui sait se débrouiller, toujours en campagne, à la recherche de l'inédit. Par contre, dans sa hâte de distancer ses confrères, il lui arrive souvent de se tromper. Mais quoi ! Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas.

En outre, la « cuisine » du journal dirigé par M. Haag est bien faite ; j'ai montré hier une recette qui y est couramment employée pour faire du neuf avec du vieux. C'est un procédé emprunté à l'art d'accorder les restes à grand renfort de sauces savamment préparées. Cela a un nom aussi en rhétorique, c'est l'**amplification**, le délayage.

Si notre confrère de la rue Pellerin excelle dans l'art de se débrouiller, il est plutôt malheureux en géographie, qui semble un « rayon » un peu négligé chez lui. Dans le « coup de feu » de la dernière heure, il commet des hérésies en plaçant par exemple une ville belge en Hollande ou vice versa. Avant-hier, un de ses rédacteurs, Trong, un Français authentique que dénonce son style, dans les *Propos de Nhaqué, d'ordinaire pleins de bon sens, souvent piquants, s'est amusé à blaguer un journal colonial de la Métropole sur ses notions fort vagues et imprécises en matière de géographie coloniale, en mettant en épingle l'information suivante, qu'il qualifie d'énormité, cueillie dans les colonnes dudit journal :*

« Un drame qui aurait pu entraîner des conséquences désastreuses, s'est déroulé à à Vinh-Benthuy (sic [Benthuy]) le mois dernier. Un Annamite ayant dérobé un mouchoir à la devanture d'un commerçant hindou (sic), celui-ci, après une longue poursuite, assomma d'un coup de canne le voleur, qui fut tué sur le coup (sic).

A cette nouvelle qui se répandit comme une traînée de poudre, une centaine de jaunes annamites se répandirent en ville, proférant les pires menaces à l'adresse des Malabares.

Grâce à la présence d'esprit du résident-maire (sic) qui fit immédiatement barrer par toutes les forces de police les rues habitées par les hindous et disperser par des patrouilles de miliciens tous les attroupements, le saccage du quartier hindou (sic) fut évité.

Ces dispositions énergiques calmèrent aussitôt les esprits et aucune arrestation ne fut opérée. »

Les sic ironiques sont du commentateur. Trong est en effet persuadé que le journal en question a imprimé une bêtise. Celui-ci pourrait lui servir l'apologue de la paille et de la poutre car c'est lui-même qui se trompe ; c'est sa mémoire qui est en défaut. Il croit que l'information a trait à l'incident qui eut lieu entre Indiens et Annamites, il y a un peu plus de deux mois, à Saïgon, rue Viénot, près des Halles centrales. Or il s'agit d'un incident du même genre, exactement relaté d'ailleurs par la feuille coloniale, survenu il y a plusieurs mois déjà, à Vinh. dans le Nord Annam, qui a eu son dénouement en correctionnelle. À la suite de l'émeute provoquée par cet incident, plusieurs Annamites ont été arrêtés, poursuivis et condamnés. Les deux Indiens brutaux ont été condamnés en première instance ; en appel, l'un d'eux a été acquitté, et l'autre condamné à une peine légère. Un arrêté d'expulsion a été pris contre eux. Je ne sais s'il a été exécuté ou si on ne l'a pas laissé tout doucement tomber dans l'oubli.

L'erreur n'est pas, en somme, très grave. Causée par la similitude des événements, elle n'est, au fond, que le fait d'un simple « décalage » dans le temps et dans l'espace.

Ceci soit dit pour inciter l'*Opinion* à plus de modestie et à plus d'urbanité vis-à-vis de ses confrères. Le public est assez averti pour discerner le mérite, sans qu'elle ait besoin de proclamer à chaque instant sa supériorité pour en écraser ses concurrents. La malignité humaine se plaît à exciter l'envie des autres pour jouir de leur dépit. Mais personne n'est parfait ici bas, et dans ce pays où les moyens d'information sont encore rudimentaires et où les talents n'abondent pas, les journalistes doivent être indulgents les uns pour les autres, sur tous les chapitres, même sur celui de la langue française. [...]

Chronique de Saïgon
Syndicat des journalistes d'Indochine
(*L'Écho annamite*, 25 juillet 1929)

M. Haag, directeur de l'*Opinion* et président du Syndicat des journalistes d'Indochine, a convoqué les membres de ce groupement professionnel, pour ce soir, à 17 heures, au bar Catinat, que dirige, entre parenthèses, avec tant de compétence et de succès, notre confrère Barthélémy, de l'*Oeuvre Indochinoise** — pour discuter l'ordre du jour suivant :

- 1° Questions relatives au secret professionnel ;
- 2° Affaire de l'incarcération de M. Cao hai Dé, directeur de l'*Ère Nouvelle* et du *Nhut Tân Bao*, membre du syndicat.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des décisions prises au cours de cette réunion, dans la mesure que nous le permettront nos collègues et notre indiscretion.

Les artistes indochinois
(*Les Annales coloniales*, 24 octobre 1929)

Un certain nombre de Saïgnonnais, désireux de fonder un « Salon des artistes indochinois », ont émis l'idée de se constituer en Comité régulier sous le patronage du gouverneur général, du gouverneur de la Cochinchine, des résidents supérieurs du Tonkin, de l'Annam, du Cambodge, et du Laos, du maire de Saïgon, des assemblées élues, du Comité artistique de Saïgon et de la presse.

L'œuvre prendra ainsi l'importance qu'elle doit avoir, d'autant qu'elle pourra coordonner son effort avec celui de la commission de l'exposition de 1931 [à Vincennes] qui comporte naturellement une section artistique.

Sur la proposition de M. Haag, M^e Mathieu, président du Comité artistique, a été élu, à l'unanimité président du Comité.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1930)

M. Sarger de Bourgeaud, ancien reporter à l'« Opinion », qui, depuis quatre ans, faisait de la rizière à Camau, est décédé à Dalat où il essayait de recouvrer la santé.

.....

M. Vaucelle, rédacteur en chef de l'« Opinion », sa femme et sa fille, ont été blessés dans une collision de voitures ; heureusement, leurs blessures sont assez légères.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
La promotion du ministère des Colonies
(*Les Annales coloniales*, 6 mars 1930)
(*Le Journal officiel de la République française*, 7 mars 1930)

CHEVALIERS (au titre civil)

Haag (Jules), publiciste ; 27 ans de services ou de pratique professionnelle dont 3 ans aux colonies, 3 campagnes, 1 citation. Président du syndicat des journalistes d'Indochine.

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

M. Louis Vaucelle, ancien directeur de « l'Impartial » et de « l'Opinion », vient d'être nommé secrétaire de M^e Blaquièvre. Licencié ès lettres et en droit, il fut jadis avocat-défenseur, puis magistrat à Madagascar.

Dans la presse saïgonnaise
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 mai 1931)

M. B. [sic : *R. comme Raoul*] Vabois a quitté l'*OPINION*, où il avait assumé, en l'absence de M. Haag, les fonctions de directeur, d'une façon tout à fait remarquable. Pris de compassion pour ces pauvres déshérités de la fortune, ces parias que sont les fonctionnaires français d'Indochine, notre confrère va prendre la direction d'un nouveau quotidien affecté à la défense de leurs intérêts : *LE FONCTIONNAIRE*. Dieu veuille l'en récompenser, le plus tard possible, en son saint paradis en fait, on retrouve Vabois au *Courrier de Saïgon*, puis, après fusion, à nouveau à l'*Opinion* comme rédacteur en chef].

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 322 :

**LES JOURNAUX
de la S^e INDOCHINOISE D'INFORMATIONS
146, RUE PELLERIN SAIGON**

sont

**les premiers informés
les premiers parus
les seuls journaux d'Indochine
imprimés sur rotative**

“L’Opinion”

SES ARTICLES
SA PUBLICITÉ
SES PETITES ANNONCES
sont lus tous les jours
- - avant 9 h. 30 - -

“Le Công Luân”

JOURNAL DE DÉFENSE
DES INTÉRÊTS
INDOCHINOIS
& DE COLLABORATION
FRANÇO - ANNAMITE

Cercle sportif saïgonnais

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration
du 2 octobre 1933
(*Saïgon Sportif*, 20 octobre 1933)

Admissions
Membres actifs

M. Richard (Alex), administrateur à *l'Opinion*, présenté par MM. Brodeur et le capitaine C. Dujon.

1933 (9 octobre) : FUSION AVEC *LE COURRIER DE SAÏGON*,

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 octobre 1933)

Fiançailles. — Le journalisme mène à tout, même au mariage.

C'est ainsi que nous apprenons les fiançailles de notre charmante conœur *Martine*, autrement dit M^{me} Gaudiot-Dartiguenave, avec M. E. M. Gaignoux, du journal *l'Opinion*, où il a su depuis longtemps se faire apprécier par ses qualités d'intelligence et de travailleur acharné cachant une grande modestie sous le couvert de trois initiales que chacun connaît.

M^{me} Gaudiot-Dartiguenave est la fille ainée du regretté M. Dartiguenave, autrefois procureur général à Saïgon, qui laisse parmi, nous l'excellent souvenir d'un homme de bien et d'un cœur absolument délicat.

M. Gaignoux appartient à une très vieille famille de Saint-Brieuc unanimement estimée dans les Côtes-du-Nord où l'on n'apprendra pas cette nouvelle sans joie.

En cette heureuse occasion, vous prions M^{me} Gaudiot-Dartiguenave et M. Gaignoux de trouver ici l'expression de nos sincères félicitations et de nos meilleurs vœux de bonheur.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, novembre-décembre 1933)

C'est Faget qui remplace à l' « Opinion » Jules Haag, revenu en France prendre la rédaction en chef du « Jour », et depuis le 9 octobre l' « Opinion » et le « Courrier saïgonnais » ont fusionné. Le nouveau journal garde la présentation et l'adresse de l' « Opinion ».

LÉGION D'HONNEUR
Promotion du ministère des Colonies
(*Les Annales coloniales*, 25 octobre 1934)
(*Le Journal officiel de la République française*, 26 octobre 1934)

Chevaliers

Faget (Jean-Baptiste-Joseph-Étienne-Bertrand), journaliste ; 33 ans 4 mois de services et de pratique professionnelle, dont 14 ans 3 mois aux colonies, et 5 ans de majoration pour mobilisation. Directeur de journaux coloniaux. Par ses nombreux écrits, a rendu des services signalés à la cause coloniale.

MEMBRES TITULAIRES DE L'ASSOCIATION
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, du 12 février 1930 au 6 novembre 1935)

Faget, journaliste à Saïgon.

CARNET DE DEUIL
(*Les Annales coloniales*, 5 janvier 1935)

M. Fernand Isidore, commis principal des douanes et régies, est décédé à Cholon, le 4 décembre. Il était le neveu de notre confrère Faget, directeur de l'*Opinion* de Saïgon.

À TRAVERS LA PRESSE
UN DANGEREUX PROJET
(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1935)

L'*Opinion* (Saïgon, 27 mars) critique énergiquement le dangereux projet d'envoyer des indésirables aux colonies, ce qui créerait, des zones d'infection morale :

Ainsi donc, en pleine session de la Conférence impériale, c'est-à-dire en pleine tentative de réorganisation économique sociale et politique de l'Empire, voici à quoi songe le ministre, de l'Intérieur : débarrasser la métropole des étrangers indésirables, condamnés de droit commun, en les envoyant aux colonies.

Cela encore au moment où le président du Conseil s'efforce d'organiser la lutte contre les propagandes séditieuses en Afrique du Nord, par le moyen d'un comité spécial relevant directement de son autorité ?

Cela également alors qu'il est de plus en plus question de supprimer le bagne colonial.

Ce qui nous amène à poser au ministre de l'Intérieur deux questions :

1° Ces étrangers condamnés de droit commun, le gouvernement les enverra-t-il résider dans une colonie au climat sain, donc dans une Colonie de peuplement et, par conséquent, au milieu des populations françaises et indigènes — tranquilles et travailleuses — que la métropole doit au contraire s'attacher à garantir de toutes contagions malsaines, politiques ou sociales ;

2° Ou bien seront-ils envoyés dans des territoires insalubres dits « d'exploitation » où le blanc ne peut ni travailler ni même vivre ?

Nous attendons avec curiosité une réponse à ces questions.

À travers la presse
D'INDOCHINE
VIEILLES FRUSQUES
(*Les Annales coloniales*, 24 septembre 1935)

G. Colline [Faget], dans son *Bloc-Notes* de L'*Opinion* (Saïgon, 22 juillet), donne de bons conseils à certains commerçants algérois désireux d'écouler de « vieilles frusques » au Cambodge :

C'étaient autrefois l'Afrique Noire et les Antilles qui se chargeaient de finir les vieilles frusques. Avec un bicorne, un frac, et un suspensoir qui supportait aussi un sabre, on faisait un roi du Dahomey. Et tout le monde voulait être roi dans la région.

Aujourd'hui, toutes les Antilles sont en république. En Afrique, il n'y a plus de monarques à coiffer.

Mais il y a toujours de vieilles défroques à placer. Alors, puisque l'Occident se ferme, on pense que l'Extrême-Orient s'ouvrira.

Un journal quasi officiel annonce qu'un algérois cherche à s'aboucher avec des négociants du Cambodge pour leur fournir « des vieux chapeaux de feutre et des vieux vêtements prêts à être portés.

On incline à penser que ce fournisseur barbaresque ignore l'art de placer ses produits autant que les goûts de sa clientèle. S'il y a eu, en Algérie, cette année, récolte exceptionnelle de vieux falzars et de chapeaux usagés, rien ne laisse prévoir que le Cambodge s'en couvrira. Ce marchand ferait bien d'aller apprendre en Amérique l'art de mener une opération de ce genre.

Une année de surproduction de pantalons de coutil, une firme du Texas voulait décongestionner le marché des vêtements pour pauvres diables.

De ces pantalons, il y en avait assez pour voiler tous les derrières de la province pendant quinze ans, même si l'on entreprenait de voiler les derrières des toutous.

On découvrit alors plusieurs îles océaniennes où les gens allaient tout nus.

Le maître tailleur yankee embaucha par douzaines des pasteurs méthodistes pour enseigner l'indécence aux Océaniens, et leur révéler les avantages du pantalon de coutil pour gagner le paradis.

Quelques prêcheurs furent mangés, mais, leur bonne parole germa. Et les Océaniens qui ne faisaient que la guerre et l'amour, aujourd'hui travaillent et ahaient pour se procurer des pantalons de coutil, gagner le paradis, et faire la fortune des firmes américaines.

Voilà comment s'y prennent les négociants qui ont de pauvres défroques à placer quand ils ont la bosse du commerce.

MEMBRES TITULAIRES DE L'ASSOCIATION

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, du 8 janvier 1936 au 14 octobre 1942)

Faget [auparavant : directeur du *Courrier saïgonnais* jusqu'au 13 mars 1929],
directeur de l'*Opinion*, puis
Faget, c/o *Opinion*, Saïgon.

COCHINCHINE

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mars 1936)

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance du petit Maurice, fils de M^{me} et M. Camille Jason, rédacteur de l'*Opinion*, survenue à l'hôpital Grall le 29 février courant.

Toutes nos félicitations aux heureux patents et nos vœux de bienvenue au nouveau-né.

1936 (avril-mai) : l'*Opinion* soutient la candidature aux législatives de M^e Gallet contre [Jean de Beaumont](#)

UN VIEUX SAÏGONNAIS S'EN EST ALLÉ

Albert Oudot,
animateur depuis plus de trente ans de la Société des Courses
(*La Dépêche d'Indochine*, 4 juillet 1936)

.....
Il arriva ici en 1903, pour entrer alors à la Compagnie des messageries fluviales.

Il n'y resta que peu de temps. Une place de comptable, puis d'administrateur s'étant trouvée vacante à l'*Opinion* en 1904, son cadet du Prytanée, Alexandre Charlin, et celui qui écrit ces lignes furent assez heureux pour faire désigner Oudot par Lucien Héloury qui avait repris, depuis un an environ, la publication de son journal, pour occuper cet emploi.

Oudot devait occuper ces fonctions jusqu'en 1910, époque à laquelle son patron dut sacrifier Oudot à une combinaison financière sans le concours de laquelle l'*Opinion*, qui traversait alors une mauvaise passe, aurait sans doute sombré.

Oudot fit ensuite un court passage dans un journal éphémère, l'*Information*, qui passa par des tribulations que n'ont pas oubliées les anciens, et il se consacra désormais exclusivement, au point de vue journalistique, à l'*Opinion* et à son *Saïgon Sportif*, puis à *Sports Indochine*, dont la maladie seule l'obliga à suspendre la publication.

.....
H. L. [Henry de Lachevrotière]

Saïgon
L'heure d'été en Indochine
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 26 décembre 1936)

M. Baverey est un de nos jeunes confrères appartenant à la rédaction de l'*Opinion*. Il est aussi un sportif qui vient de nous arriver de France avec un beau bagage de lauriers et un nom estimé. Il a fait partie de l'équipe de notre vieil ami Spitzer, l'âme depuis quarante années du Métropolitain-Club de Paris.

Ayant constaté la grande difficulté des jeunes gens d'Indochine à pratiquer les sports, il vient de consacrer, avec une juvénile ardeur que nous apprécions, une rubrique à la modification des heures de travail.

La tâche est difficile, d'autres l'ont entreprise sans grand succès. Il faudrait une entente pour faire aboutir cette question ; dans la presse les avis sont partagés, trop de nos confrères préconisent des solutions impossibles. certains ne connaissent des sports que très peu de chose, mais comme il est entendu qu'un journaliste n'ignore rien, il y a des surenchères qui n'ont d'autres résultats que de nuire à la plus simple des améliorations.

D'ailleurs, l'application de l'heure d'été n'aurait pas seulement l'approbation des sportifs : beaucoup de travailleurs seraient heureux de pouvoir disposer, ne serait-ce qu'une demi-heure de plus, de la lumière du jour.

Il est évident qu'une telle mesure ne peut donner à chacun la même satisfaction ; il faut envisager l'intérêt général. Il n'est pas discutable que l'application de l'heure d'été est la solution qui apporterait la moindre perturbation aux habitudes et aux traditions du pays.

Bonne chance, cher confrère, nous tournes de cœur avec vous, mais permettez-nous de vous dire que la confraternité journalistique étant, à Saïgon, un vain mot, c'est à votre ténacité que vous devrez, nous l'espérons, des résultats.

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1936)

Un domestique à la colonne vertébrale brisée par son patron. — M. François Tài, chef d'atelier au journal *l'Opinion*, avait à son service un jeune domestique du nom de Dong.

Il y a quelques jours, M. Tài, qui demeure rue de l'Église à Cao kho, s'absenta et, avant de sortir, recommanda à ce boy de bien garder la maison.

Quand le chef chef d'atelier rentra chez lui, il trouva la porte close et dût appeler longtemps avant que Dong, complètement ivre, ne vint lui ouvrir.

Furieux, M. Tài se mit à battre son serviteur, tant et si bien qu'il lui brisa la colonne vertébrale.

Se rendant compte de la gravité de son acte, M. Tài emmena le blessé chez un médicastre annamite et fit le mort.

La dénonciation. — Or hier, une lettre anonyme parvenait au commissariat du 2^e arrondissement, relatant, sans omettre le moindre détail, le drame qui s'était déroulé entre le patron et son domestique.

François Tài fut aussitôt convoqué et il ne put que reconnaître la véracité des assertions de la missive.

La police mit en état d'arrestation le chef d'atelier et, en sa compagnie, alla rechercher sa victime, qui fut aussitôt conduite à l'hôpital Lalung-Bonnaire où les praticiens jugèrent, son état excessivement grave.

Il y a fort peu de chance, en effet, que Dong en réchappe.

M. François Tài a été déféré au parquet, puis écroué à la prison centrale.

Avis de décès
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 23 janvier 1937)

M^{me} Vve Raoul Vabois, et sa fille Marie ;

M^{le} Marcelle Vabois, demeurant en Corse :

M. et M^{me} Michel Vabois, avocat à la Cour d'appel ;

M. et M^{me} Vabois fils et leur fille Georgette demeurant à Chelles (Seine-et-Marne) ;

M^{me} Vve Marcel Vabois et son fils Gabriel, demeurant à Conflans-Ste-Honorine (Seine-et-Oise) ;

M. et M^{me} Paul Vabois, ingénieur civil, et leur fils Jacques, demeurant à Saint-Louis (Île de la Réunion) ;

M^{me} Vve Octave Hérard et ses enfants ;

Les familles Vabois, Leroux et Lecuir ;

Le directeur et les rédacteurs du journal *l'Opinion*

Ont la douleur de vous faire part du décès de

VABOIS,
François, Raoul,
rédacteur au journal *l'Opinion*

leur mari, père, fils, frère, beau-frère, cousin, allié et collaborateur, survenu à Saïgon le 22 janvier 1937, dans sa 36^e année.

Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

HYMÉNÉE

Pierre Baverey

Marguerite Guyonnet

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 1^{er} mai 1937)

Nous recevons le faire-part du mariage de notre jeune et distingué confrère Pierre Baverey, de l'*Opinion*, avec mademoiselle Marguerite Guyonnet, fille du commerçant estimé [Alban Guyonnet*].

La bénédiction nuptiale leur sera donnée à la cathédrale de Saïgon le 8 mai 1937 à 17 heures.

Le Nouvelliste présente aux futurs époux ses meilleurs souhaits de bonheur et prospérité.

Au tribunal de commerce de Saïgon

Une demande de mise en faillite contre deux journaux français

(*Chantecler*, 16 décembre 1937, p. 4)

Le tribunal de commerce, sous la présidence de M. Tran van Ty, a prorogé la mise en délibéré de l'assignation en faillite formulée par M. de Beaumont, député de la Cochinchine, à l'encontre du journal *La Presse indochinoise**. C'est un coup de choc en retour de la dernière campagne électorale faite par ce journal contre M de Beaumont.

[*L'Opinion* assignée par Testelin]

Le tribunal eut ensuite à examiner la demande de mise en faillite du journal *l'Opinion* par M. Testelin, l'imprimeur bien connu, qui possède une créance de plus de 9.000 p. sur cette société.

M^e Lalung-Bonnaire représente M. Testelin.

De leur côté, M^{es} Réveille et Motais de Narbonne défendent la Société indochinoise d'informations, dont le siège social est à Paris.

M. Faget, en tant qu'administrateur délégué de la dite société au capital de 35.000 p., demande le bénéfice de la liquidation judiciaire en vertu de la loi du 4 mars 1889, car si le journal à cessé les paiements à la date du 29 novembre, c'est en raison de circonstances fortuites ainsi qu'en témoigne le bilan provisoire — le bilan définitif ne saurait être délivré que par Paris.

Selon ce bilan, les créances privilégiées se chiffrent à 12.000 p. environ en faveur du personnel, y compris les indemnités dues par contrat pour licenciements.

Les créances chirographaires ajoutées, le total fait 66.498 p. et quelques.

L'actif est en comparaison assez restreint.

Le tribunal renvoie l'affaire au 15 décembre.

En somme, cela confirme bien ce que les gens malins ont toujours répété :

— Le journalisme mène à tout, à condition d'en sortir.

L'« Opinion » et le « Cōng-Luân » obtiennent la liquidation judiciaire⁹
(*Chantecler*, 23 décembre 1937, p. 4)

Le tribunal de commerce s'est réuni, hier matin, sous la présidence de M. Trin van Ty, ayant pour assesseurs MM. Cua et Matin, juges consulaires.

Il a statué, au cours d'une longue audience, sur l'assignation en faillite de M. Testelin, directeur de l'Imprimerie moderne, formulée contre la Société indochinoise d'informations, comprenant deux journaux dans le pays : « l'Opinion » et le « Cōng-Luân ».

Le tribunal a décidé hier de radier du rôle la mise en faillite demandée par M. Testelin et accorda la liquidation judiciaire.

1938 (mars-avril) : l'*Opinion* reste neutre dans l'élection législative qui oppose
[Jean de Beaumont](#) à M^e Béziat

EN COCHINCHINE
La vente de l'*Opinion* et du *Cōng-Luân*
(*Chantecler*, 21 avril 1938, p. 4)

Saïgon, 16 avril. — Hier matin, à 9 heures, a été procédé, en l'étude de maître Fays, notaire, la vente du fonds de commerce de l'*Opinion* et du *Cōng-Luân*, qui avaient été mis en liquidation.

C'est M. Faget, directeur de l'*Opinion*, qui a enlevé les enchères et qui est devenu également propriétaire du matériel appartenant aux deux journaux.

L'*Opinion* et le *Cōng-Luân* continuent à paraître comme par le passé.

Étude de M^e Emmanuel FAYS,
notaire à Saïgon 97, rue Pellerin

Vente de fonds de commerce
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 30 avril 1938)

PREMIÈRE PUBLICATION

Suivant procès verbal dressé par M^e Fernand Fays, principal clerc assermenté substituant M^e Emmanuel Fays, notaire à Saigon, actuellement en congé le quinze avril mill neuf cent trente huit, enregistré au quatrième bureau de Saigon, le vingt cinq avril mil neuf cent trente huit, folio 56, case volume 210.

Monsieur Jean Faget, publiciste, demeurant à Saïgon, 146, rue Pellerin, s'est rendu adjudicataire :

Des éléments incorporels et corporels d'un fonds de commerce, d'édition de journaux comprenant notamment des journaux paraissant à Saïgon, sous la dénomination de l'*Opinion* et le *Cong-Luan*, exploité à Saïgon, rue Pellerin ,n^o 146.

⁹ Correspond à notre actuel règlement judiciaire. Ce n'est donc pas la fin mais une mise sous la surveillance d'un syndic.

Le tout dépendant de la liquidation judiciaire de la Société indochinoise d'informations, société anonyme au capital de cent mille piastres, dont le siège social est à Saïgon.

Domicile est élu pour les oppositions à Saïgon, en la demeure de l'acquéreur, 146, rue Pellerin.

Les créanciers de la société venderesse devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains de l'acquéreur au domicile sus-indiqué dans les dix jours de l'insertion qui renouvelera la présente

Pour première insertion

Fernand FAYS,

principal clerc assermenté de M^e E. FAYS, notaire à Saïgon

Le Courier-L'Opinion du 27 avril 1938.

L'activité du Gougal
(*L'Écho annamite*, 27 mai 1940)

Saïgon. — Le général d'armée Catroux a reçu dans la journée... M. Faget, directeur du journal *L'Opinion*...

Saïgon
AUDIENCES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
(*L'Écho annamite*, 7 juin 1940)

Le général d'armée Catroux, gouverneur général de l'Indochine, a reçu, le 6 juin, M. de Lachevrotière [la *Dépêche*] avec M. Breton [dir. du *Nouvelliste*], M^e Bernard [l'*Impartial*], M. Faget [*l'Opinion*], M. Nguyen-van-Cua, président et membres du Comité du Groupement des directeurs de journaux : M. Lorenzi, maire de Saïgon : et le colonel Sée, président de la Fédération des Anciens Combattants.

Assistance franco-indochinoise aux victimes de guerre
Concours d'affiches du 20 novembre 1940
(*L'Écho annamite*, 26 décembre 1940)

Jury : MM. Ardin, Saint-Marty, Naulin, Nguyen van Cua, **Faget**, capitaine Nuret, Truong vinh Tong, Bui duy Tuyen.

Gouvernement général
[Les audiences](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mars 1941)

Hanoi, 6 mars (Arip). — L'Amiral Decoux a reçu le 6 mars... M. Faget, Directeur de l'« Opinion » ; M. Nguyen-phan-Long, de la « Dépêche » et du « Dien-Tin », M. Bui Tra, Directeur du « Saigon »...

Entre confrères
(*L'Écho annamite*, 15 avril 1942)

De passage à Saïgon, M. Shigeharu-Mahomoto, administrateur-gérant de l'agence Domei, eut la délicate pensée de vouloir prendre contact avec les journalistes annamites et français de Saïgon dans un banquet au Continental.

Par une malheureuse coïncidence, une forte fièvre le prit, juste quelques heures avant le gastronomique rendez-vous, où trois de ses collaborateurs le suppléèrent de leur mieux, en recevant les invités avec une courtoisie toute confraternelle et une urbanité toute japonaise.

Le déjeuner était présidé par S.E. le ministre Uchiyama, qu'accompagnaient M. le consul général Minodo et M. le consul Sato.

Parmi les autres convives, notons la présence de MM. de Lachevrotière [la *Dépêche d'Indochine*], Breton [le *Nouvelliste d'Indochine*], Faget [*l'Opinion*], Baillet, Peach, Vaucelle, Rebufat [*l'Impartial*], Guillemin, Maurice Loesh, Lê trung Cang, Phan Khô., Bùi thê My, Trần van Giao dit Vân Trinh, Tô ngoc Châu, Jean-Baptiste ĐÔng ; outre les « trois amphytrions » de la Domei : M. Iconyé, Fyknda et Kamimura.

Aux toasts, on but à la collaboration de plus en plus étroite entre la presse saïgonnaise et les journalistes nippons en mission en Indochine Française.

Divers faits
Entre confrères
(*L'Écho annamite*, 15 mai 1942)

De passage à Saïgon, M. Shigeharu-Matsumoto, administrateur-gérant de l'agence Domei, eut la délicate pensée de vouloir prendre contact avec les journalistes annamites et français de Saïgon dans un banquet au Continental. [...]

Parmi les autres convives, notons la présence de MM.... Faget,

NÉCROLOGIE
Le décès de la doyenne de la colonie :
M^{me} V^{ve} Alphonse Héloury
(*L'Écho annamite*, 7 septembre 1942)

À propos de la mort de M^{me} Alphonse Héloury, les *Nouvelles* publient les lignes suivantes :

M^{me} Alphonse Héloury, mère de M. Lucien Héloury, fondateur de *l'Opinion*, qui vient de s'éteindre à Dalat, âgée de 85 ans, peut être considérée comme la doyenne de la colonie. En effet, elle a débarqué à Saïgon pour la première fois en 1875, accompagnant son mari. Elle vint en ce pays au temps héroïque de ses débuts.

Auparavant, Mme Alphonse Héloury avait vécu dans l'Inde française. C'est donc une vieille coloniale dans toute l'acception du terme.

Par son mariage, elle était alliée à l'une des plus vieilles familles bretonnes qui s'honore de compter saint Yves, patron de l'Armorique, et des gens de loi parmi ses illustrations.

De plus, la famille Héloury est [liée] à la famille provençale de l'ancien président de la République Adolphe Thiers.

Outre M. Lucien Héloury, M^{me} Alphonse eut d'autres enfants, dont l'une, professeur retraité à Dalat, est la veuve du docteur [Théodore] Dejean de la Bâtie, le fondateur de la polyclinique de Saïgon, qui porte d'ailleurs son nom en reconnaissance des services innombrables qu'il rendit aux indigènes avec son propre argent.

De nombreux petits-enfants de Mme Alphonse Héloury vivent dans les diverses parties de l'Union indochinoise et continuent dans l'honneur la tradition des premiers pionniers de ce pays.
